



Transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger :

Contexte, évolution et perspectives de renforcement



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



UNITED NATIONS
الاتحاد
ESCWA

**Transferts de fonds des Marocains
résidant à l'étranger :
Contexte, évolution et perspectives
de renforcement**



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



UNITED NATIONS

الاستقوا
ESCWA

Pour commander des exemplaires du *Transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger : Contexte, évolution et perspectives de renforcement*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2020 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage : février 2020

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Conception de la couverture, mise en page et infographies et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	v
Avant-propos	vi
CONTEXTE	1
CHAPITRE 1: LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE ÉTABLIE À L'ÉTRANGER : ÉTAT DES LIEUX	5
CHAPITRE 2: DYNAMIQUE DES TRANSFERTS DES FONDS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER	12
Chapitre 3: Cadre institutionnel et réglementaire des transferts de fonds des Marocains résident à l'étranger	26
CHAPITRE 4: A DIMENSION INVESTISSEMENT DES TRANSFERTS DE FONDS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER	40
CHAPITRE 5: QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR PRÉSERVER LA DYNAMIQUE DES TRANSFERTS DE FONDS ET RENFORCER LEUR RÔLE DE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT	56
CONCLUSION GÉNÉRALE	59
Annexe 1 : Liste des banques agréées par Bank Al Maghrib (2011)	61
BILIOGRAPHIE	62

Remerciements

La présente étude se base sur les conclusions et recommandations de la réunion d'experts sur le thème : « **Renforcer les capacités pour une meilleure utilisation des transferts de fonds pour financer le développement en Afrique du Nord** », organisée par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique du Nord, réunion organisée en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO), les 19 et 20 mai 2015 à Rabat.

Placée sous la direction de Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau sous-régional, l'étude a été réalisée par Mme Boutaina Ismaili Idrissi, Professeur à l'Université Mohammed V de Rabat et Consultante au service du Bureau. L'étude a été coordonnée par M. Omar Ismael Abdourahman, économiste chargé des affaires sociales au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. La mise en forme et l'édition finale ont été assurées par M. Mohammed Mosseddek, Assistant de recherche principal.

Avant-propos

Les envois de fonds représentent une source de financement extérieur pour les pays récipiendaires. Toutefois, deux facteurs interdépendants semblent présager d'une baisse, voire d'une stagnation des envois de fonds aux membres des familles des migrants : la tendance à l'installation définitive des nouvelles générations dans les pays d'accueil et la disparition, du moins le relâchement progressif des liens familiaux directs avec leur pays d'origine. Ces deux facteurs font courir aux envois de fonds un risque d'amenuisement dans le temps.

Conscient de ces problèmes, le pays d'origine des Marocains résidant à l'étranger a entrepris de mobiliser l'épargne et les envois de fonds, afin de les canaliser plus efficacement vers le développement et les investissements productifs, par une amélioration i) des stratégies et politiques nationales en direction de la diaspora, ii) de l'infrastructure financière et institutionnelle d'appui aux envois de fonds, iii) des opportunités d'investissements et de placements et iv) des statistiques et données/informations sur les envois de fonds des travailleurs.

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont organisé à Rabat les 1^{er} et 2 février 2016 une réunion d'experts. Celle-ci avait pour objectif l'analyse et le partage d'expériences et des bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation optimale de l'épargne et des envois de fonds des migrants pour financer le développement économique et social. Des experts choisis sur la base de leur savoir-faire et expérience dans le domaine ont participé à cet atelier au cours duquel ont été présentés les résultats d'une étude sur la situation des transferts de fonds des migrants et leur apport au développement économique du Maroc. Les contributions des participants ont enrichi ledit rapport.

**Directrice, Bureau sous-régional de
la Commission économique pour l'Afrique en
Afrique du Nord**
Karima Bounemra Ben Soltane

CONTEXTE

Les questions migratoires sont au centre des préoccupations des pays à la fois d'origine et d'accueil. Elles touchent à plusieurs dimensions, à savoir la dimension économique, la dimension sociale, la dimension culturelle, voire sécuritaire. En effet, les transferts de fonds effectués par les émigrés revêtent une importance dans la vie des populations qui reçoivent les fonds et constituent une source importante de financement des économies réceptrices, un levier du développement économique et social. Ils réduisent les déficits chroniques de la balance des paiements en influant sur les besoins en devises, dans un contexte de tensions périodiques et d'équilibres financiers des pays d'origine. Par ailleurs, dans plusieurs pays du Sud, ces transferts ont largement contribué à subvenir aux besoins des familles restées au pays, permettant à de larges couches de la population, généralement défavorisées, de sortir d'une situation de vulnérabilité et de précarité. Dans d'autres cas, ces transferts ont même contribué à l'investissement dans des activités économiques, créant ainsi des opportunités d'emploi, même sur une échelle plus ou moins réduite, et générant des revenus additionnels.

Un aperçu rapide de la littérature sur la question des transferts permet de relever que la dynamique de ceux-ci est déterminée par plusieurs facteurs dont l'interdépendance est avérée. Les flux de transferts de fonds par les émigrés sont corrélés à leur niveau de revenu, leur capacité d'épargne, ainsi que leur volonté de rapatrier l'épargne dans le pays d'origine. D'autres déterminants pourraient être mis en exergue, dont, notamment, l'ancienneté dans l'émigration, la situation familiale du migrant, son niveau d'éducation et l'état de son insertion socioéconomique dans le pays de résidence. Bien entendu, le projet futur du migrant de revenir au pays d'origine influence largement le volume et la fréquence des transferts de fonds.

Généralement, les migrants recourent à une large palette de dispositifs formels et informels pour transférer de l'argent, depuis le transport sur soi par les migrants eux-mêmes ou par des

tiers, jusqu'aux dispositifs moins réglementés, y compris les virements électroniques par le biais des services postaux, des banques, des sociétés de crédit mutuel et des sociétés de transfert de fonds. Les coûts de ces transferts varient selon les options.

Une autre forme de contribution des émigrés, plus ou moins évoquée, est relative à leur statut d'acteurs directs du développement de leur pays d'origine. Plusieurs migrants se mobilisent autour d'associations afin d'apporter leur contribution et leur aide à leurs localités d'origine, suscitant ainsi une dynamique locale et réduisant l'écart des opportunités qui marque la plupart des pays en développement.

En plus de ces éléments liminaires sur la question des transferts, il y a lieu de souligner aujourd'hui que le contexte de crise économique mondiale pousse plusieurs pays de résidence des émigrés à convoiter la manne des transferts en mettant en place des mécanismes d'incitation pour capter l'épargne des émigrés et la retenir dans le circuit économique des pays de résidence. Loin d'être une forme de restriction des transferts, cette réalité s'insère dans le cadre de la compétition internationale que se livrent les banques et les institutions financières pour l'accès à l'épargne.

Un autre aspect qui retient l'attention depuis quelques années concerne le contrôle des transferts par les pays d'accueil et d'origine pour éviter que des formes dissimulées de transferts s'orientent vers des activités illicites dans le cadre de l'initiative internationale visant à assécher les sources de financement des activités terroristes et de celles liées au crime organisé.

1. OBJECTIFS

L'étude s'inscrit dans le cadre d'un projet piloté par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO). Elle vise à analyser, en utilisant l'approche comparative, la dynamique

des transferts des fonds en provenance des nationaux de trois pays de la sous-région Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie) résidant à l'étranger.

L'étude de cas du Maroc a donc pour objectif d'identifier la dynamique et les déterminants des transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger et particulièrement ceux destinés à l'investissement pour une éventuelle comparaison intermaghrébine, susceptible d'aider à tirer les enseignements et identifier les meilleures pratiques pour la région.

L'objectif principal de l'étude (selon les termes de référence) est d'analyser le contexte général de l'émigration marocaine, la dynamique ainsi que les déterminants des transferts de fonds, particulièrement ceux destinés à l'investissement.

Schématiquement, l'étude répondra aux objectifs suivants :

- b. Faire ressortir les caractéristiques générales de l'émigration marocaine et sa dynamique en termes de générations-profil des marocains résidant à l'étranger, ainsi que leur présence géographique ;
- c. Examiner le cadre institutionnel et incitatif mis en place en faveur des Marocains résidant à l'étranger avec une attention particulière aux transferts ;
- d. Interpréter et cerner les perspectives des transferts en tenant compte de plusieurs paramètres endogènes et exogènes ;
- e. Proposer des leviers d'action susceptibles de favoriser la soutenabilité des transferts et de contribuer au rééquilibrage de ces transferts en faveur des activités d'investissement.

2. DÉMARCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

La nature de l'étude, même si elle a une dimension économique évidente, rend nécessaire l'utilisation d'outils d'analyse de divers ordres - sociologique, institutionnel et réglementaire, par exemple -

pour comprendre et cerner les contours et les implications de la dynamique des transferts.

La nature sociologique de l'étude se justifie par le besoin de comprendre le comportement des différentes générations d'émigrés et leurs motivations par rapport aux transferts de fonds. En ce qui concerne l'aspect institutionnel, son analyse s'impose du moment où il est question d'interroger son efficacité et sa gouvernance pour préserver les attaches avec les Marocains résidant à l'étranger et répondre à leurs multiples attentes. Les aspects réglementaires sont également importants, notamment pour cerner la qualité du climat d'investissement et voir dans quelle mesure les incitations mises en place au profit des Marocains résidant à l'étranger sont fiables et si des contraintes en réduisent les incidences.

L'approche se base aussi sur les évolutions ultérieures de la migration et des transferts de fonds. La rétrospective servira, certes, à comprendre certaines évolutions mais le besoin de faire des recommandations de politiques rendrait nécessaire la projection sur un horizon de moyen et long terme.

Tout en privilégiant une approche multidimensionnelle, l'étude s'est basée sur l'ensemble des travaux d'analyse et les rapports nationaux et internationaux élaborés sur les axes pertinents à la problématique des transferts de fonds, effectués par les Marocains résidant à l'étranger.

Les données prises en compte sont à la fois quantitatives et qualitatives. Elles proviennent de sources primaires ou secondaires (fiables) disponibles et récentes. Le recueil des données s'est déroulé sur la période allant de 2002 à 2013 avec un recours, dans certains cas, à des données historiques pour en apprécier l'évolution. Ces données ont été enrichies par des entretiens avec les personnes ressources relevant des structures mentionnées ci-après considérées à juste titre comme incontournables. Des questionnaires ont été élaborés et diffusés auprès des banques concernées par l'étude (Banque populaire, Attijariwafabank, Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE),

Bank Al Amal, Barid Bank¹, Bank Al Maghrib), ainsi qu'auprès de diverses institutions : Centres régionaux d'investissement (CRI), Office des changes, Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM), Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE), Fondation pour la création de l'entreprise de la Banque populaire, etc.

Il aurait été souhaitable de compléter l'analyse par des enquêtes auprès des associations des Marocains résidant à l'étranger afin de recueillir leurs points de vue sur l'étude, surtout sur les aspects relatifs aux déterminants des transferts de fonds, aux moyens de transfert, aux coûts des transferts, à l'investissement et aux difficultés y afférentes, à leur implication dans le processus de codéveloppement. Le seul contact établi dans ce sens a été avec le club des investisseurs marocains de l'étranger.

Schématiquement, ce rapport est structuré autour de trois axes. Le premier axe concerne la situation générale des Marocains résidant à l'étranger et les principales caractéristiques sociodémographiques. Le deuxième porte sur les principales caractéristiques des transferts de fonds par les Marocains résidant à l'étranger. Il présente quelques éléments d'analyse pour comprendre les forces, les faiblesses ainsi que les opportunités et les risques des transferts. Le troisième axe fait référence aux recommandations de politiques, aux fins de lever les contraintes qui pèsent sur les transferts de fonds et de renforcer la contribution de ceux-ci au processus de développement du Maroc.

3. LIMITES DE L'ÉTUDE

Malgré les précautions d'ordre méthodologique et l'ambition de départ de procéder à une analyse aussi exhaustive que possible de la thématique des transferts de fonds, plusieurs contraintes sont apparues au cours de l'étude :

- i. Les données fournies par les institutions impliquées se caractérisent par leur hétérogénéité, ce qui ne permet pas d'établir clairement le profil de la population marocaine résidant à l'étranger.
- ii. L'information est fragmentée en ce qui concerne les données sur les transferts de fonds, problème conjugué au caractère confidentiel liée à cette thématique. La clause de confidentialité reliant la Banque Al Maghrib aux autres banques rend l'accès aux données détaillées quasiment impossible.
- iii. Le recours aux rapports annuels des banques objets de l'étude a été le seul moyen de compenser le manque d'informations.
- iv. La difficulté de cerner la dynamique migratoire en lien avec les transformations sociopolitiques dans certains pays arabes et l'acuité de la crise économique en Europe introduisent de nouvelles ruptures qui ne manquent pas de modifier le profil géographique de la migration marocaine et la dynamique des transferts de fonds qui en résultent.
- v. La multiplicité des acteurs d'investissement, l'appui socioéconomique aux Marocains résidant à l'étranger et dans les activités de transferts des fonds.
- vi. La dimension genre n'est généralement pas prise en considération dans les données liées à l'investissement et aux transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger.
- vii. Les études d'impact menées par certaines institutions ne sont pas mises à la disposition des chercheurs. De telles études auraient permis de faire avancer la réflexion et d'offrir un cadre de comparaison des résultats.

¹ Seules les banques Banque populaire et Attijariwafa ont donné suite aux questionnaires avec réserve sur certaines questions liées notamment à l'évolution des données sur les dépôts et transferts de fonds par les Marocains résidant à l'étranger, à l'investissement et aux coûts des transferts.

CHAPITRE 1: LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE ÉTABLIE À L'ÉTRANGER : ÉTAT DES LIEUX

L'examen de la dynamique de l'émigration marocaine dans une perspective historique et sur la base des instruments juridiques mis en place s'avère nécessaire pour faire ressortir les spécificités de cette émigration. Cet exercice est motivé par le souci de situer la dynamique migratoire dans son contexte international en vue d'identifier les facteurs qui influencent ses évolutions actuelles et futures.

1. Aperçu historique sur l'émigration marocaine

Le nombre des Marocains résidant à l'étranger n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 1960, selon des rythmes fortement corrélés aux politiques migratoires des pays d'accueil. Il a triplé durant les 25 dernières années, avec comme particularité une forte polarisation des flux migratoires sur les pays d'Europe.

Outre un recours accru à la migration familiale (regroupement² et formation de familles), les politiques migratoires en Europe ont été marquées par le recours aux opérations de régularisation de la situation des travailleurs migrants en situation irrégulière, en particulier en Espagne et en Italie. Des pays d'émigration eux-mêmes, l'Espagne et l'Italie, voire le Portugal ont émergé comme de nouveaux pays de destination depuis le milieu des années 1980.

Jusqu'à ce que l'Italie et l'Espagne aient introduit des exigences de visa en 1990 et 1991, respectivement, les migrants marocains pouvaient entrer comme touristes et rester après l'expiration de leurs visas. À plusieurs reprises depuis la fin des années 1980, les gouvernements italiens et espagnols ont procédé à plusieurs opérations de

régularisation du statut de séjour des Marocains et d'autres migrants.

Aussi, la politique restrictive allait-elle ralentir les flux des Marocains vers l'Europe. Elle a eu pour conséquence la naissance de quatre formes d'émigration dont certaines existaient déjà, mais à échelle réduite :

1. L'émigration saisonnière ;
2. La migration féminine ;
3. L'exode des compétences ou la fuite des cerveaux ;
4. La migration irrégulière.

En somme, l'émigration vers l'Europe relate la présence physique d'une forte communauté marocaine qui constitue une communauté plurielle renvoyant à une population avec toute la segmentation et la diversité d'âge, de genre, de catégories socioprofessionnelles, de statut social, de niveaux de vie, d'attentes et de besoins.

Suite à la saturation des capacités d'absorption des migrants par l'Europe, de nouvelles destinations d'émigration ont émergé. Celles-ci concernent les pays arabes, les pays d'Amérique du Nord et dans une moindre mesure les pays d'Afrique de l'Ouest.

2. Cadre juridique de la coopération bilatérale dans le domaine migratoire

Le cadre juridique des relations bilatérales entre le Maroc et les pays d'accueil des marocains résidant à l'étranger intègre les conventions³

² Deux types de regroupements : un regroupement primaire qui concerne les familles qui rejoignent les travailleurs immigrés originaux. Le regroupement secondaire concerne les personnes qui rejoignent, suite à un mariage, leur conjoint né dans le pays d'accueil ou immigré dès son jeune âge.

³ Les droits prévus par ces conventions sont les pensions, les allocations familiales, les indemnités journalières de maladie ou de maternité, l'allocation de décès et l'assurance contre les accidents de travail et les maladies professionnelles. Certaines conventions garantissent également les soins médicaux.

Tableau 1: Récapitulatif des conventions de main-d'œuvre et de sécurité sociale entre le Maroc et les pays principaux d'accueil

Pays	Convention de main- d'œuvre	Convention de sécurité sociale	
	Date de signature	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Allemagne	21 mai 19631	25 mars 1981 et ratifiée le 18 janvier 1983	Entrée en vigueur le 1er août 1986
France	1er juin 1963	Signée le 9 juillet 1965 révisée le 22 octobre 2007 en remplacement de la convention du 9 juillet 1965; Ratifiée par la France le 3 janvier 2011	Entrée en vigueur le 1er juin 2011
Belgique	17 février 19642	Signé le 24 juin 1968 et ratifiée le 1er février 1971 ;	1er août 1971
Pays Bas	14 mai 1969	Signé le 14 février 1972 et ratifiée le 30 août 1975	Entrée en vigueur le 1er janvier 1973 ; révisée deux fois le 30 septembre 1996 et le 24 juin 2002
Espagne	3 juin 1964 3 6 février 1996 : accord de permis de séjour et d'emploi. • 25 juillet 2001 : accord bilatéral en matière de main-d'œuvre.	8 novembre 1979 et ratifiée le 22 décembre 1980	Entrée en vigueur le 1er octobre 1982
Italie	10-12-1993 : Accord sur les conditions de séjour et de travail des ressortissants marocains en Italie et des ressortissants italiens au Maroc. • 21 novembre 2005 : Accord bilatéral en matière de travail	18 février 1994 ratifiée par le Maroc le 29 avril 1998 ; non ratifiée par l'Italie	
Canada		1er juillet 1998	1ermars 2010
Québec		25 mai 2000	1erdécembre 2010
Suède			4 janvier 1980
Danemark		26 avril 1982	
Roumanie		27 juillet 1983	
Portugal		15 novembre 1998	
Tunisie		5 février 1987	
Libye	4 août 1983		
Jordanie	20 avril 1983		
Irak	20 mai 1981		
Qatar	17 mai1981		
Emirats Arabes Unis		22 décembre 1981	

Source : Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et publications diverses.

1 Signature avec le Royaume du Maroc à Bonn d'un traité de recrutement de main-d'œuvre pour ses mines de charbon. La majorité des Marocains installés en Allemagne sont originaires des régions du Rif et d'Oujda. Depuis les années 1990, on a observé une diversification du profil des Marocains en Allemagne (Berriane 2013).

2 En 1960, les Marocains apparaissent pour la première fois dans les statistiques belges (461 Marocains) ; cette convention bilatérale a permis l'afflux d'un grand nombre de travailleurs migrants. Depuis 1974, année marquant l'arrêt de la migration officielle en Belgique, le profil de la migration en Belgique a nettement changé avec le regroupement familial et une forte tendance vers la féminisation.

3Annulée suite à une décision du Gouvernement espagnol le 15 avril 1991 ayant eu un impact sur la mobilité transfrontalière marocaine vers ce pays. L'opération de régularisation des étrangers a été déclenchée.

Tableau 2: Évolution de la communauté marocaine à l'étranger (1998-2013)

	1998	2000	2002	2004	2006	2013
Population MRE	1 662 870	2 098 187	2 549 215	3 089 090	3 300 000	3 736 141
Augmentation annuelle en nombre		+ 435 317	+ 451 028	+539 875	+ 750 785	+436 141
Augmentation annuelle en %		+26 %	+21,5 %	+21 %	+29 %	+13 %
Augmentation en pourcentage sur la période			+53 %	+85,7 %	+98,45 %	+124,68 %

Source : Direction des affaires consulaires et sociales (DACs), Ministère des affaires étrangères et de la coopération (calculs de l'auteur).

sur la main-d'œuvre et la sécurité sociale. Ces conventions ont pour principaux objectifs de protéger les travailleurs marocains à l'étranger et de fixer les modalités de leur recrutement, leurs conditions d'emploi, leur déplacement et leur établissement, et de coordonner les législations de la sécurité sociale de deux ou plusieurs États au profit des ressortissants de ces États qui se déplacent sur le territoire d'un autre État.

Ces conventions bilatérales constituent l'instrument de gestion des flux migratoires marocains vers les principaux pays partenaires, en l'occurrence la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. Elles sont souvent élaborées sur la base de la réciprocité. Par exemple, la convention signée avec la France en juin 1963 dispose, à son article 8, que « les travailleurs marocains jouissent sur le territoire français du même traitement que les travailleurs français en ce qui concerne les conditions d'hygiène, de sécurité, de logement, de salaire, de congés payés et d'allocations de chômage ».

L'arrêt de la migration vers les destinations traditionnelles des émigrés marocains avait amené le Maroc à signer des accords du même type dans les années 1980 avec les pays du Golfe. D'autres accords allaient être signés avec des pays d'immigration récente comme l'Espagne le 25 juillet 2001 et l'Italie le 21 novembre 2005.

En matière de sécurité sociale, depuis son indépendance et en vue de maintenir les droits acquis de ses ressortissants, le Maroc a conclu plusieurs conventions en la matière. À ce jour, 18 conventions ont été signées, dont 15 sont

ratifiées et entrées en vigueur et 3 signées et non encore ratifiées⁴.

Considérées comme modestes au regard des instruments européens, ces conventions présentent un intérêt majeur pour la communauté marocaine.

3. Cartographie de la communauté marocaine à l'étranger

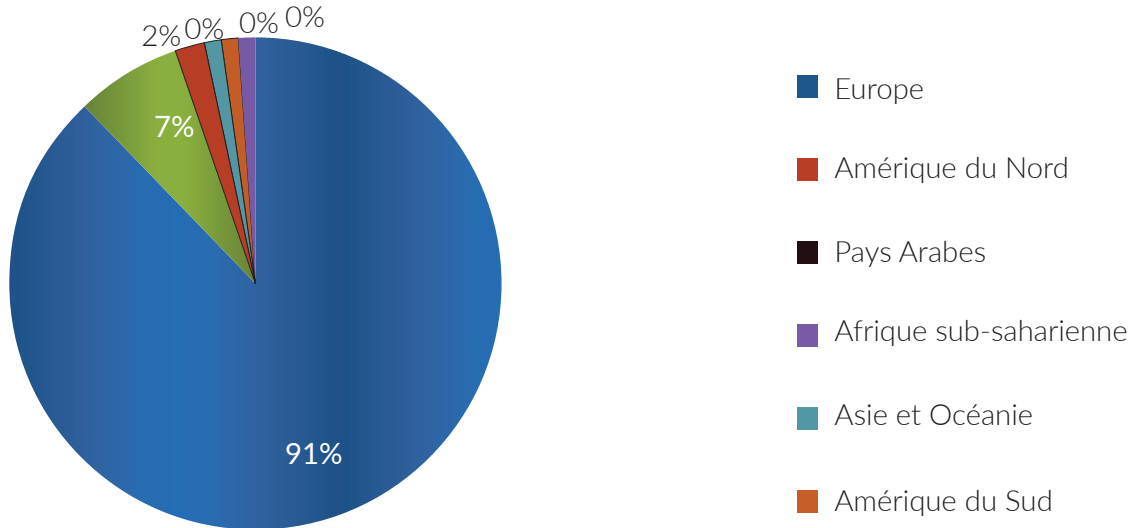
À fin décembre 2013, la communauté des Marocains résidant à l'étranger était estimée à 3 736 141 ressortissants, soit 10 % de la population totale du Maroc. Cette communauté a évolué à un rythme jamais constaté par le passé, enregistrant une hausse dépassant 100 % au cours des quinze dernières années.

À ce chiffre, il faudrait ajouter une augmentation de 30 % du chiffre déclaré par la Direction des affaires consulaires et sociales, pour tenir compte des binationaux, qui ne figurent plus dans les statistiques des pays de résidence du moment qu'ils sont détenteurs de la nationalité du pays d'accueil, auxquels s'ajoute la migration clandestine.

De plus, cette évolution de la population des Marocains résidant à l'étranger ne prend pas en considération la migration de retour due aux conflits régionaux dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient et à la crise économique et financière.

⁴ Une convention signée n'est applicable qu'après être soumise aux procédures constitutionnelles de ratification dans les deux pays contractants et après échange de lettres de ratification entre ces derniers par voie diplomatique.

Graphique 1: Répartition de la communauté marocaine dans le Monde en 2013



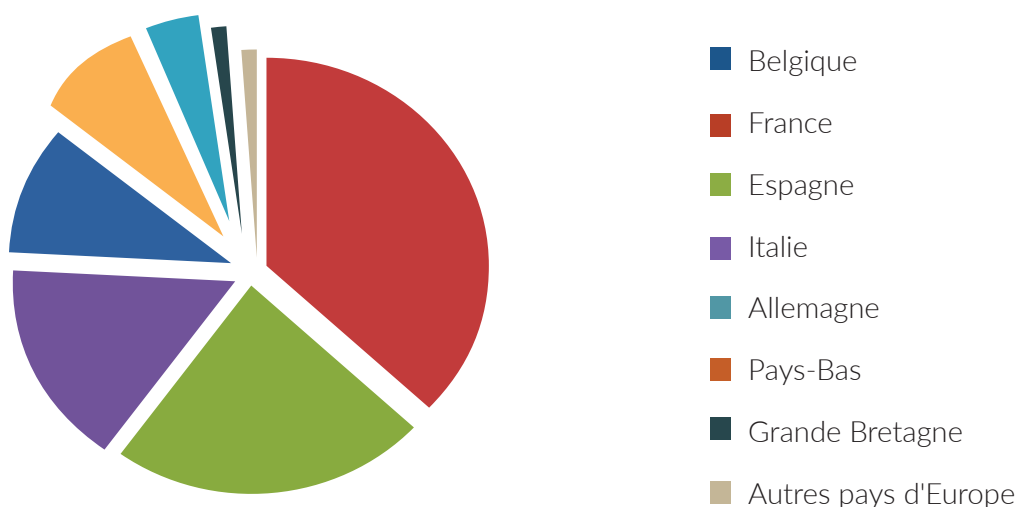
Source : Exploitation des données de la Direction des affaires consulaires et Sociales (DACs), Ministère des affaires étrangères et de la coopération (31 décembre 2013).

Cette évolution remarquable de la communauté marocaine interpelle les pouvoirs publics à s'adapter à une multitude de besoins à plusieurs niveaux (social, éducatif, culturel et cultuel, économique, financier, etc.). Elle interpelle aussi le secteur bancaire à adapter en permanence ses services aux besoins d'une population jeune, éduquée et familière des nouvelles technologies de l'information.

Par principale destination, la population marocaine résidant à l'étranger se répartit comme suit :

Les marocains résidant à l'étranger affichent une forte concentration dans les pays de l'Union européenne (91 %), alors que les pays arabes constituent le second foyer d'immigration marocaine avec 7 %. L'essentiel de la diaspora marocaine se concentre encore dans les pays traditionnels d'accueil. « Les ressortissants marocains occupent la 2^{ème} place parmi les étrangers non communautaires en Espagne, après la Roumanie » (Khaldi M, 2013. p.279). En France, les Marocains occupent la deuxième place derrière la communauté algérienne. En Italie, aux Pays-Bas et en Belgique, la communauté

Graphique 2: Répartition de la communauté marocaine en Europe en 2013



Source : Exploitation des données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs), Ministère des affaires étrangères et de la coopération (31/12/2013).

marocaine occupe une position notoire parmi les migrants étrangers résidant dans ces pays.

En France : Avec presque 1,3 million de Marocains résidant en France, soit 37 % de la population des Marocains résidant à l'étranger en 2013 selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, la France constitue le principal foyer de l'immigration marocaine. Cette diaspora continue d'être alimentée par la migration d'étude et la migration qualifiée. Qualifiée d'ancienne, la migration marocaine a démarré lors de la première guerre mondiale, qui a coïncidé avec la signature du protectorat. Les Marocains furent mobilisés en masse pour servir en France comme soldats ou comme travailleurs civils. Ce flux migratoire a continué. Il était du milieu rural pour se généraliser à tout le territoire marocain. Le flux migratoire n'a cessé de se développer, notamment depuis la signature de la convention bilatérale Maroc-France. « Il y a presque autant de femmes que d'hommes et les jeunes diplômés remplacent de plus en plus les ouvriers spécialisés de naguère » (Charef M, 2013.p 313).

En Espagne : La communauté marocaine se caractérise par sa jeunesse et sa féminisation accrue. Elle représente 23 % de la population des Marocains résidant à l'étranger dans le monde selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. « La région catalane occupe depuis les années 1990 la principale zone de destination avec 32,9 % du total en 2012, suivie de l'Andalousie (15,1 %) et de la région de Madrid (10,5 %). Plus de la moitié de la communauté marocaine (58,5 %) se concentre dans ces trois régions autonomes où les Marocains représentent plus de 30 % des étrangers extracommunautaires. Les régions de Murcie et de Valence, deux nouveaux foyers d'immigration marocaine depuis le début des années 2000, concentrent aujourd'hui 18,7 % du total » (Khaldi M, 2013.p 278). La crise économique a affecté négativement la communauté marocaine en Espagne, qui a été sévèrement touchée par le chômage. La crise a

non seulement affecté les employés du secteur immobilier mais également les travailleurs indépendants étrangers opérant dans des petits métiers.

En Italie : La communauté marocaine n'a commencé à prendre de l'ampleur qu'à partir des années 1970. L'Italie est devenue un pays d'accueil pour les migrants marocains surtout depuis les années 1980. Selon les statistiques italiennes, la population marocaine en Italie a plus que doublé durant la période 2001-2010 au point que les migrants d'origine marocaine étaient 501 610 en Italie au 1^{er} janvier 2011, représentant 14,2 %⁵ de l'ensemble des ressortissants non communautaires vivant sur le sol italien et occupant la première position parmi les ressortissants non communautaires avec un profil d'une population à dominance jeune. Les données liées au genre sont plus équilibrées (58 % d'hommes et 42 % de femmes), relativement aux autres immigrés d'origine africaine (Caruso, I. et Greco, S. 2013.p 342 et 345). Le poids du travail autonome revêt une caractéristique majeure (propriétaires d'entreprises, artisans ou commerçants).

En Belgique : le profil démographique de la population marocaine reste hétérogène, reflétant la dynamique migratoire qualifiée d'ancienne. D'une migration initiale essentiellement masculine, le regroupement familial depuis les années 1970 a favorisé la féminisation du profil de cette population à la base d'un rajeunissement de la population belgo-marocaine à la fois par la migration des enfants nés au Maroc et par l'élargissement des familles en Belgique. Cela dit, les migrants marocains arrivés en Belgique entre les années 1960 et 1980 sont actuellement en âge de la retraite. « Presque la moitié est fortement concentrée dans la région de Bruxelles, le reste est partagé entre la région flamande et la région wallonne » (Rilke, M. 2013.p232).

Aux Pays-Bas : Les débuts de l'émigration marocaine vers ce pays datent des années 1960. Le regroupement familial depuis le durcissement progressif de la politique migratoire au milieu des années 1970 a été un facteur de féminisation et

⁵ Cette communauté représente 17% selon les données de la DACs.

de rajeunissement de la population marocaine immigrée aux Pays-Bas. Selon les statistiques Netherlands de 2012⁶, les Marocains issus de l'immigration occupent la 2^{ème} position après les Turcs. La structure par sexe de la population marocaine aux Pays-Bas a évolué d'une masculinité élevée vers l'équilibre (48,5 % de femmes), la part des jeunes de moins de 15 ans est nettement plus importante (plus de 30 % pour les deux sexes) en raison de l'accroissement naturel considéré comme élevé chez les Marocains (Refass, 2013.p384). Plus de 95 % d'actifs d'origine marocaine ont un statut d'employé. Les catégories d'indépendants et d'entrepreneurs ne représentent chacune que 6 % de la population active avec un niveau de qualification d'enseignement primaire pour près du tiers de la population active (Refass, 2013.p 394). La politique des Pays-Bas vis-à-vis de la communauté marocaine a évolué d'une politique avant-gardiste en matière d'accueil des immigrés à une politique de plus en plus restrictive et sélective⁷, surtout suite aux décisions unilatérales relatives aux restrictions des prestations sociales aux immigrés.

En Allemagne : Représentant 4 % de la communauté marocaine selon la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, les Marocains se sont fait naturaliser presque trois fois plus que les Turcs, ce qui témoigne d'une forte volonté d'intégration⁸. Le Maroc occupe la première position parmi les pays d'Afrique du Nord pour les naturalisations manifestant un fort attachement au Maroc (2^{ème} et 3^{ème} générations). « La pyramide des âges des Marocains installés en Allemagne en 2011 indique un taux élevé de jeunes adultes entre 20 et 45 ans ». « En 2010 et 2011, 75 % des citoyens d'origine marocaine travaillaient dans les services, alors qu'ils n'étaient que 20 % dans l'industrie manufacturière et 4 % dans l'industrie du bâtiment » (Bouras-Ostmann, Kh. 2013.pp 195, 198).

Au Royaume-Uni : Le nombre des Marocains dans ce pays est estimé à 28 274 en 2013 selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. « La population est composée à 51 % de personnes âgées de 30 à 44 ans, qui correspondent aux enfants des premiers travailleurs migrants marocains arrivés durant les années 1960 et la vague de la migration familiale des années 1970. La structure par sexe de la population marocaine reste relativement dominée par les hommes (45 % de femmes) ». (Cherti, M. 2013.p427). La migration marocaine au Royaume-Uni au milieu des années 1980, avec des jeunes entrepreneurs et le début des années 1990 avec les migrants qualifiés, pourrait jouer un rôle important dans le processus de développement du Maroc.

Au Canada : Le profil de l'immigration marocaine est totalement différent de celui des migrants vers les pays d'Europe et les pays arabes. Première communauté maghrébine et 2^{ème} pays après le Liban en termes d'effectif migratoire sur le sol canadien (Abdelmoula, Y. 2013. p 479), la communauté marocaine montre une tendance à la féminisation, avoisinant la parité hommes/femmes, avec respectivement 53,4 % et 46,6 %. Les immigrés marocains se répartissent en quatre catégories : celle des travailleurs qualifiés disposant d'un niveau d'instruction assez élevé, suivie de celle issue du regroupement familial. La troisième catégorie est constituée d'étudiants et la quatrième d'investisseurs et d'entrepreneurs (Abdelmoula, Y. 2013.pp 477 et 478). La communauté marocaine souffre de problèmes d'intégration liés à la non-reconnaissance des qualifications et des diplômés obtenus à l'étranger, et à l'insertion dans le marché de l'emploi (Abdelmoula, Y. 2013).

Aux États-Unis : la communauté immigrée marocaine reste faible, étant estimée à 2,62 % par rapport à la population immigrée issue de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et vivant aux États-Unis en 2011. Estimée à 66 352 selon les données de l'American Community Survey, cette

⁶ L'effectif de la population marocaine était de 362 954 en 2012, alors qu'il est de 280 264 en 2013 selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

⁷ Durcissement des dispositions relatives au regroupement familial depuis novembre 2004 et encouragement de l'immigration des compétences

⁸ Statistisches Bundesamt, 2012

population a diminué. Elle est de 35 306 en 2013, selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Elle reste concentrée principalement dans les États de New York, Floride et Californie. Le caractère jeune reste l'une des principales caractéristiques de cette communauté comparativement aux autres groupes ethniques issus de la région Moyen-Orient et Afrique du nord. La situation financière, professionnelle et éducative des Marocains est inférieure à la situation des autres groupes, excepté celui des autres pays d'Afrique. Cette situation varie entre les Marocains nés aux États-Unis et ceux nés à l'étranger (Beveridge et Al, 2013).

Dans les pays arabes : En 2013, la communauté marocaine dans les pays arabes ne représente que

6 % alors qu'elle avoisinait 9 % des Marocains du monde en 2002, selon les données de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, avec une forte concentration dans les pays du Golfe, notamment en Arabie saoudite, suivie des Émirats arabes unis, et une forte présence par ordre d'importance en Lybie, en Algérie et en Tunisie avec « une tendance vers la féminisation de la population migrante représentant 43,62 % de la population migrante vers les pays arabes contre 6,73 % de la totalité des femmes migrantes à l'international en 2012 » (Ezzine, A. 2013, p581). Quoique le positionnement n'ait pas évolué entre 2002 et 2013, l'effectif et la répartition ont cependant relativement changé compte tenu des conjonctures politiques et économiques ainsi que des opportunités offertes par le marché du travail arabe. Les tensions interétatiques et les guerres, ainsi que le non-respect des lois de

l'immigration du travail ont rendu les immigrés marocains vulnérables et expliquent, entre autres, la baisse constatée de l'immigration vers les pays arabes.

En Afrique Subsaharienne : La présence marocaine en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire, s'inscrit dans les liens historiques et culturels. Ces derniers expliquent l'intégration des immigrés marocains, notamment les premières générations (cas du Sénégal). Cette migration reste caractérisée par une migration d'hommes d'affaires avec une tendance à la féminisation, en lien avec le regroupement familial ou la migration de travail (Abou El Farah, 2013).

La cartographie d'ensemble de la communauté marocaine établie à l'étranger a permis de mettre en relief le caractère évolutif de celle-ci. L'influence du contexte externe est notable, en ce sens qu'il annonce l'émergence d'une nouvelle répartition géographique des Marocains résidant à l'étranger, quoique lente. Cette nouvelle répartition, même si elle est peu conséquente en termes de flux de migrants, pourrait s'accompagner d'une nouvelle dynamique des transferts, compte tenu de la nature de l'insertion des migrants et des perspectives économiques des pays d'accueil.

En somme, les nouvelles destinations de l'émigration marocaine ne manqueraient pas d'insuffler un nouvel élan aux transferts de fonds. Le profil des migrants, composé davantage de jeunes disposant globalement d'un niveau d'éducation assez élevé, est un autre paramètre important qui pourrait induire des effets sur le volume des transferts de fonds et leur forme d'utilisation. Ces aspects feront l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 2: DYNAMIQUE DES TRANSFERTS DES FONDS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger jouent un rôle important dans les domaines économiques et social. Ils contribuent fortement aux équilibres financiers externes du Maroc. Ces transferts ont connu des évolutions majeures en ligne avec la dynamique de l'émigration marocaine et les mutations de la politique migratoire des pays de résidence, notamment ceux d'Europe.

1. Tendances récentes en matière de transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger

La politique proactive menée par le Maroc depuis des années et l'architecture institutionnelle à laquelle elle a donné lieu ont permis de contrecarrer les politiques européennes d'intégration visant, entre autres à canaliser les fonds pour les besoins de leurs économies. C'est ainsi que les transferts de fonds ont triplé durant la décennie 1980 et ont été multipliés par 2,5 durant la décennie 1990.

L'évolution observée en 2001 a été exceptionnelle. Elle a coïncidé dans les faits avec l'entrée en vigueur de l'euro et l'émergence d'un sentiment d'insécurité des migrants dans les pays d'accueil suite aux attentats du 11 septembre, qui allaient introduire de nouvelles restrictions en matière d'envois de fonds, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Durant la période 2002-2013, les transferts des Marocains résidant à l'étranger ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4 %, en régression par rapport à la période 1990-2001, qui avait connu une croissance de 12 %. Le contexte économique difficile en Europe, marqué par la crise économique et financière, explique cette décélération du taux de croissance des transferts de fonds. Néanmoins, à partir de 2011, une nouvelle dynamique, quoique légèrement fluctuante, avait été instaurée avec des flux de

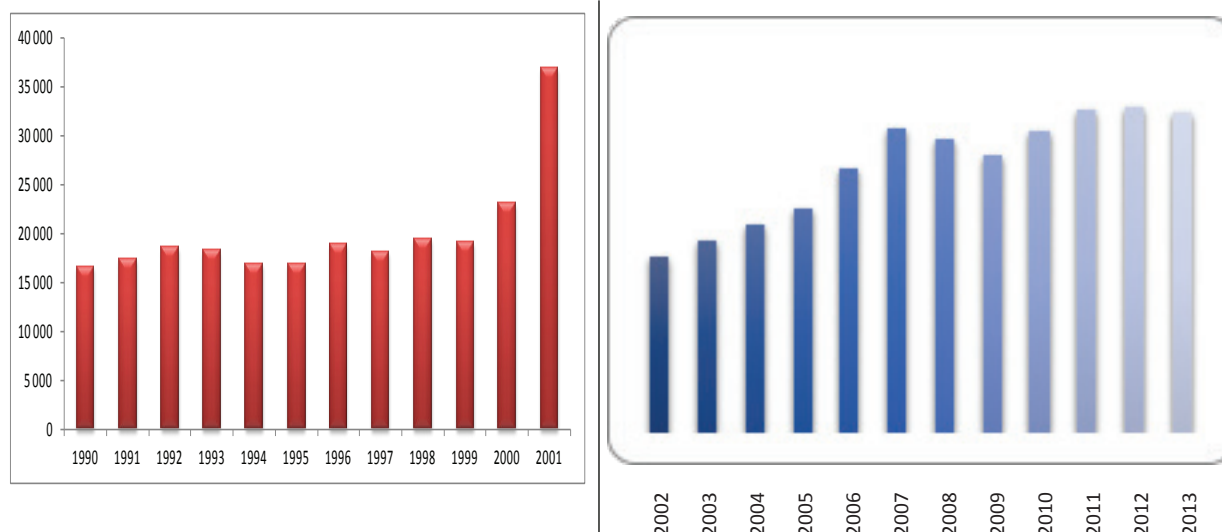
transferts soutenus, allant jusqu'à environ 58 milliards de dirhams marocains (MAD) en 2012 et 2013. Certes, cette dynamique témoigne de la résilience des transferts des migrants marocains face à la crise. Cependant, cette évolution globale cache des disparités d'un pays d'accueil à l'autre⁹.

Abstraction faite de la crise financière et économique en Europe, les facteurs sous-jacents à l'accroissement du volume des transferts émanant d'Europe sont :

- a) Le nombre croissant des migrants durant les vingt dernières années ;
- b) Les efforts déployés par les pouvoirs publics à travers la création d'institutions dédiées et la mise en place de mesures attractives favorisant les canaux de transfert officiels ;
- c) La démarche relations publiques des banques marocaines, en l'occurrence la Banque populaire, Attijariwafa et la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), matérialisée par l'implantation ancienne de branches dans les pays européens, la création de produits bancaires adaptés à ce segment et la baisse des coûts de transfert ;
- d) Enfin, les salaires et les avantages sociaux dans les pays européens restent plus élevés comparés aux autres continents.

⁹ L'Espagne et l'Italie ont été gravement touchées par la crise, ce qui explique, entre autres choses, la baisse des flux qui restent tributaires de la situation économique des pays d'accueil.

Graphique 3: Évolution des transferts des Marocains résidant à l'étranger au cours de la période 1992-2013¹



Source : Données de l'Office des changes.

Tableau 3: Évolution des transferts des Marocains résidant à l'étranger par principaux pays (2013)

Pays	Transferts des Marocains résidants à l'étranger et part par pays			Effectifs des Marocains résidant à l'étranger et part par pays			Moyenne de transferts par migrant	Rang
	Montant en MAD	%	Rang	Effectifs	%	Rang		
France	21 443	37,1	1	1 238 184	33,65	1	17 318	5
ITALIE*	5 638,3	9,7	2	558 492	15,18	3	10 096	7
Espagne	5 037,6	9	3	779 117	21,17	2	6 466	9
ÉMIRATS ARABES UNIS	3 805,7	7	4	25 105	6,8	6	151 591	1
ÉTATS-UNIS	3 238,8	6	5	35 306	0,96	9	91 735	2
ARABIE SAOUDITE	3 202,1	6	5	41 799	1	8	76 607	3
Belgique	3 136,6	5	6	326 779	9	4	9 599	8
ALLEMAGNE	2 162,1	4	7	133 948	4	7	16 141	6
PAYS-BAS	1 787,8	3	8	280 264	8	5	6 379	10
Royaume-Uni	1 320,5	2	9	28 274	1	8	46 704	4
TOTAL	57 850,4			3 679 827			15 721	

Source : Office de changes et DACS (calculs de l'auteur).

* Le Maroc est classé à la 4ème place parmi les sept premiers bénéficiaires des transferts émanant de l'Italie, mais avec des envois relativement plus faibles par rapport à la Chine, à la Roumanie et aux Philippines.

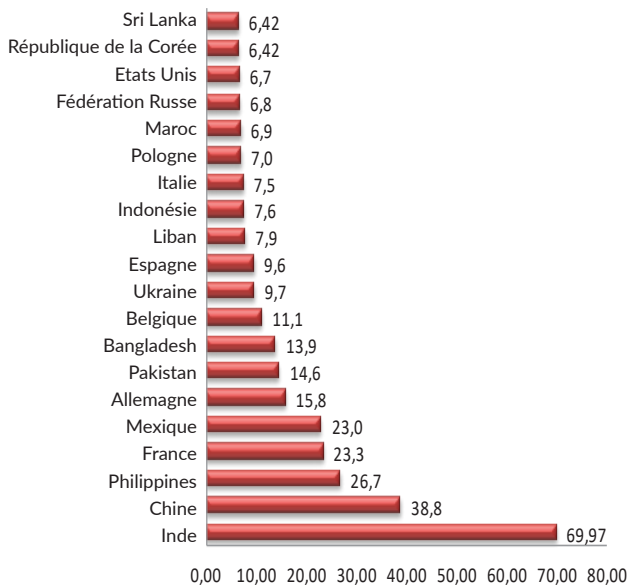
¹ Ces transferts n'incluent pas les transferts courants des Marocains résidant à l'étranger (transferts sociaux, dons et autres), qui ont atteint 11 milliards 598 millions de dirhams marocains en 2013, alors qu'ils étaient de 4 milliards 598 millions de dirhams marocains en 2002, soit une hausse de 39,64 % (données issues de la même source).

2. Dynamique des transferts par région et par pays

Le volume des transferts des Marocains résidant à l'étranger par pays reflète généralement le positionnement de la communauté marocaine. La France vient en tête de liste des pays de transfert de fonds au regard de l'effectif de la communauté marocaine dans ce pays. Toutefois, la moyenne des transferts par migrant reflète une autre réalité dans la mesure où les Émirats arabes unis viennent en tête, suivis des États-Unis et de l'Arabie saoudite. Dans ces trois pays, les migrants envoient plus de fonds au Maroc que les migrants en Europe, comme le montre le tableau ci-après :

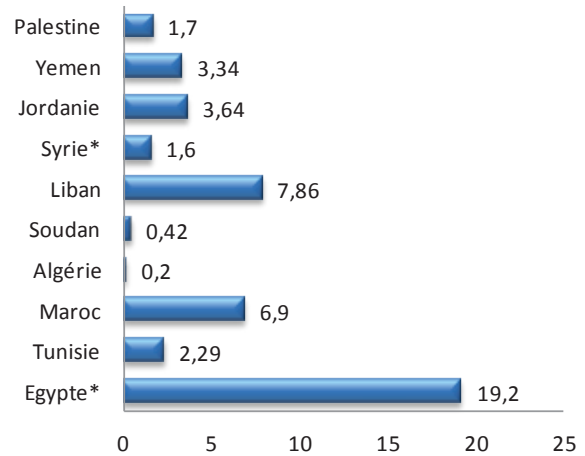
En 2013, le Maroc s'est positionné à la 16^{ème} place au niveau international en termes de transferts de fonds et en 3^{ème} place dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, juste après l'Égypte et le Liban. Le différentiel démographique avec l'Égypte explique largement l'écart en termes de flux de transferts avec le Maroc. Avec le Liban, cet écart se justifie par le caractère pionnier de l'émigration libanaise, qui remonte au début du siècle dernier, et la nature de l'insertion dans

Graphique 4: Positionnement du Maroc dans le Monde (en milliards de dollars des États-Unis)



Source: World Bank, 2013. World Development Indicators/ (*) Syria (2010), Egypt (2012).

Graphique 5: Positionnement du Maroc dans la région MENA (en milliards de dollars des États-Unis)



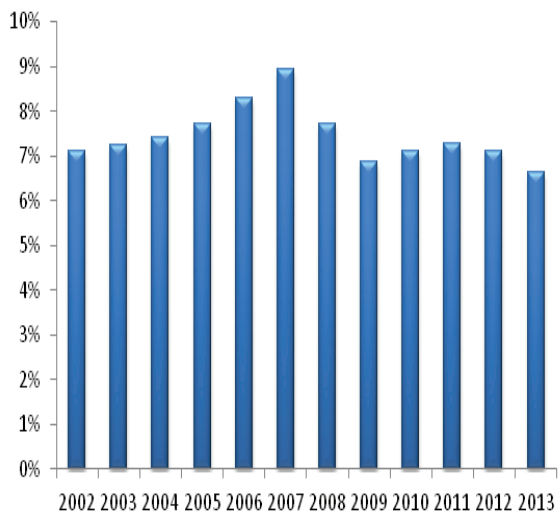
Source : Banque mondiale, 2013. Indicateurs du développement dans le monde/ (*) Syrie (2010), Égypte (2012).

les pays d'accueil de cette émigration largement composée d'hommes d'affaires affichant un niveau d'attachement élevé à leurs pays d'origine.

3. Contribution des transferts de fonds à la croissance et au développement économique du Maroc

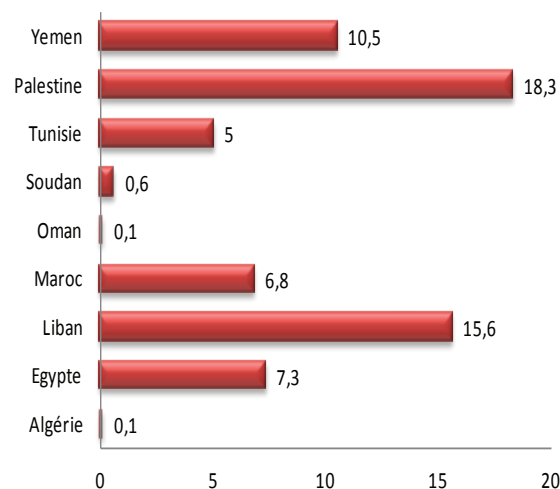
L'impact des transferts de fonds sur les équilibres macroéconomiques d'un pays comme le Maroc est loin d'être négligeable. Il contribue non seulement au PIB et, en particulier, à la résorption partielle du déficit commercial, mais aussi à la création d'une dynamique vertueuse au sein du pays. En plus de l'impact économique, l'impact social n'est pas négligeable.

Graphique 6 : Évolution du poids des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger/ produit intérieur brut



Source : Office des changes/HCP calculs de l'auteur.

Graphique 7 : Positionnement des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger/produit intérieur brut dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (2012)



Source : Les indicateurs de développement dans le monde (2013).

Graphique 8 : Part des transferts des Marocains résidant à l'étranger dans l'épargne nationale brute



Source : Office de changes et DACS (calculs de l'auteur).

En 2013, le montant des transferts des Marocains résidant à l'étranger a atteint 57,9 milliards de dirhams marocains, représentant ainsi 6,6 % du PIB du Maroc. Cette proportion a connu une hausse exceptionnelle en 2007, à 9 % du PIB, avant de baisser en 2008 sous l'effet de la crise économique internationale. La part moyenne des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger est de l'ordre de 7,5 % durant la période 2002-2013.

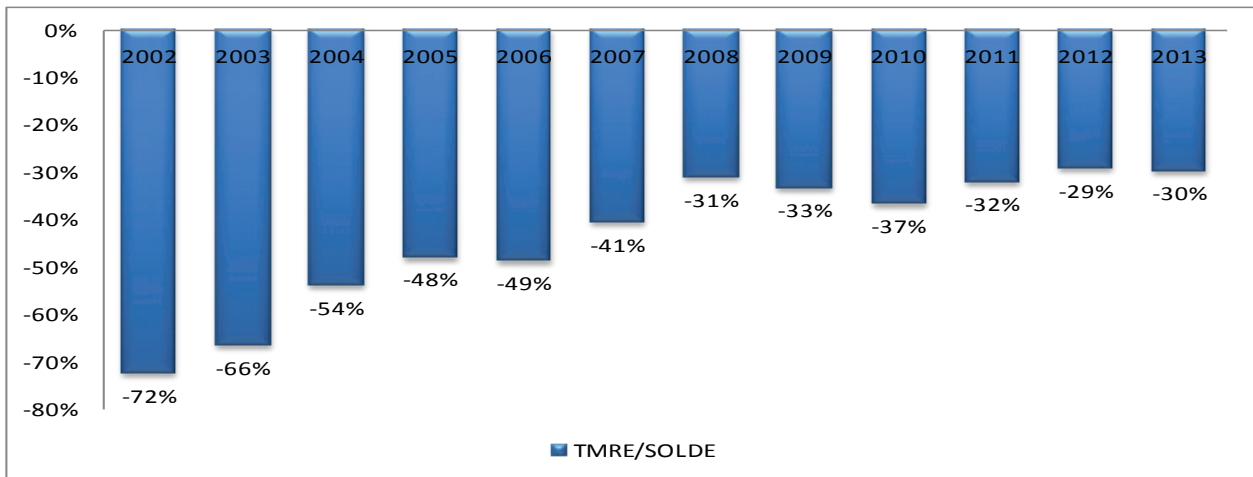
Comparativement à certains pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, en termes de poids des transferts de fonds dans le PIB, le Maroc se positionne en 1^{ère} place à l'échelle

maghrébine, suivi de la Tunisie, alors que l'Algérie est en 5^{ème} place après la Palestine, le Liban, le Yémen et l'Égypte.

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger pèsent d'un poids important dans l'épargne nationale brute. En 2013, ces transferts représentaient 25 % de l'épargne nationale brute, en diminution par rapport à 2012 (28 %). Cette part est de 25 % en moyenne durant la période 2002-2013 (cf. graphique n°8).

À ce titre, la contribution des transferts de fonds à l'équilibre du solde commercial est notable. Les transferts de fonds des Marocains résidant à

Graphique 9: Taux de couverture du solde commercial par les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger (2002-2013).



Source : Office des changes/HCP (calculs de l'auteur) (y compris les admissions temporaires).

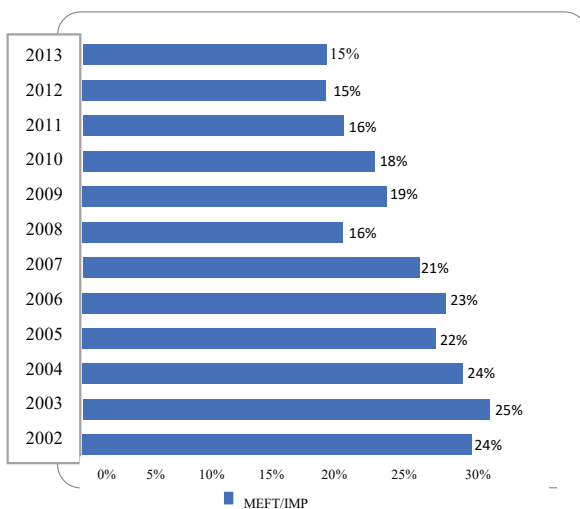
l'étranger ont permis de couvrir 30 % du déficit commercial en 2013 (cf. graphique n°9). Ce taux a atteint 43 % en moyenne durant la période 2002-2013. La meilleure performance a été enregistrée en 2002 avec un taux de couverture de 72 % du solde commercial du Maroc.

L'analyse de l'évolution des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger montre que leur part par rapport aux importations et aux exportations s'inscrit dans une tendance globalement baissière. Cette évolution est tout

à fait compréhensible, si on tient compte de la progression rapide qu'ont connue les échanges commerciaux du Maroc suite à la politique d'ouverture engagée par le pays à travers les multiples accords de libre-échange conclus au cours de la décennie 2000.

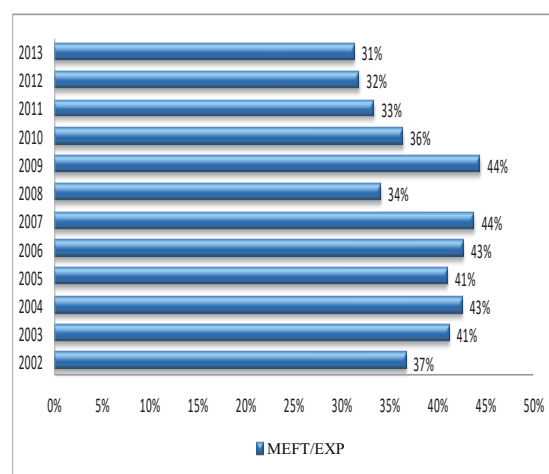
En 2013, les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger représentaient 31 % de la valeur des exportations et 15 % de celle des importations. Ces taux représentent en moyenne

Graphique 10: Part des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger dans les importations



Source : Office des changes/HCP (calculs de l'auteur) (y compris les admissions temporaires).

Graphique 11: Part des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger dans les exportations



Source : Office des changes/HCP (calculs de l'auteur) (y compris les admissions temporaires).

Tableau 4: Transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger et déficit commercial avec certains pays (en millions de dirhams marocains) en 2013

COUNTRY	Imports	Exports	Trade balance (2)	MEFT (1)	Coverage rate (1/2)
FRANCE	49,122,818	39,542,864	-9,579,954	21,443,000	-2,24
ITALIE	18,220,509	6,848,627	-11,371,882	5,638,300	-0,50
ESPAGNE	51,450,686	34,826,579	-16,624,107	5,037,600	-0,30
ÉMIRATS ARABES UNIS	3,911,029	483,589	-3,427,440	3,805,700	-1,11
ÉTATS-UNIS	26,371,051	6,977,283	-19,396,768	3,238,800	-0,17
ARABIE SAOUDITE	23,400,485	733,249	-22,667,236	2,162,100	-0,14
Belgique	6,772,343	4,756,248	-2,016,095	3,136,600	-1,56
ALLEMAGNE	16,032,630	5,499,257	-10,533,373	2,162,100	-0,21
PAYS-BAS	5,289,200	5,021,164	-268,083	1,787,800	-6,67
Royaume-Uni	7,177,414	4,991,059	-2,186,355	1,320,500	-0,60
Total	379,919,698	184,684,817	-195,234,881	57,850,000	-0,30

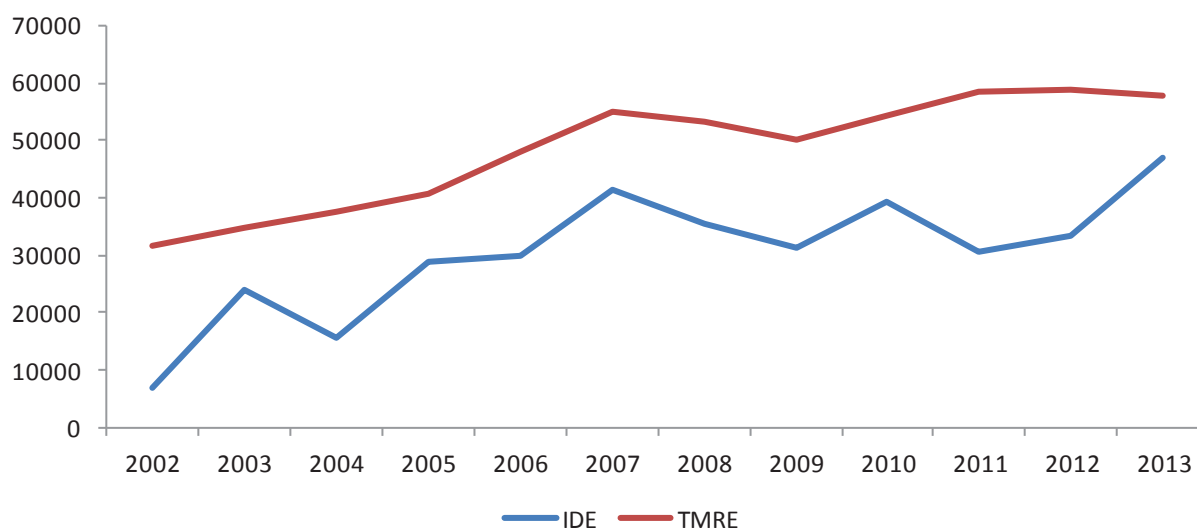
Source : Office des changes et DACS (calculs de l'auteur).

38 % pour les exportations contre 20 % pour les importations pendant la période 2002-2003.

Sur un autre registre, il convient de souligner que les pays avec qui le Maroc enregistre le déficit commercial le plus important constituent, toutes choses étant égales par ailleurs, la source des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger. Il s'agit notamment des pays européens, en particulier la France, l'Espagne et l'Italie.

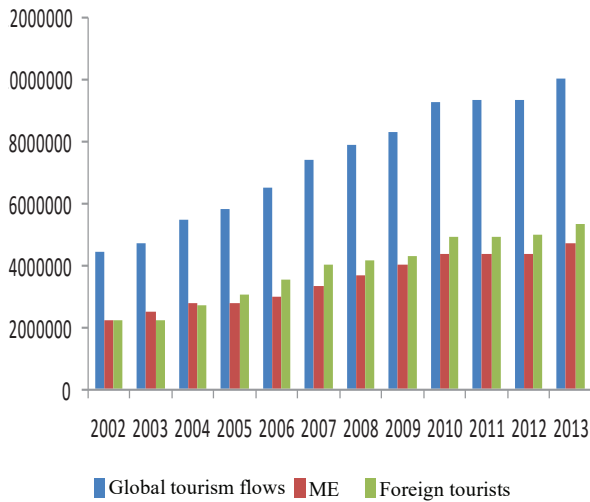
L'analyse comparative de l'évolution des flux des investissements directs étrangers (IDE) et des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger (graphique ci-dessous) durant la période 2002-2013 montre une tendance régulière pour les transferts de fonds et assez marquée pour les IDE. Il y a lieu de constater que toute conjoncture défavorable aux Marocains résidant à l'étranger s'accompagne d'une diminution des IDE. Cela s'explique par le fait que la plupart des investissements directs étrangers (IDE) proviennent des pays européens qui constituent

Graphique 12: Évolution des IDE et transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger (2002-2013)



Source : Office des changes/HCP (calculs de l'auteur).

Graphique 13: Évolution des flux touristiques des Marocains résidant à l'étranger (2002-2013)



Source : Données du Ministère du tourisme/Office des changes.

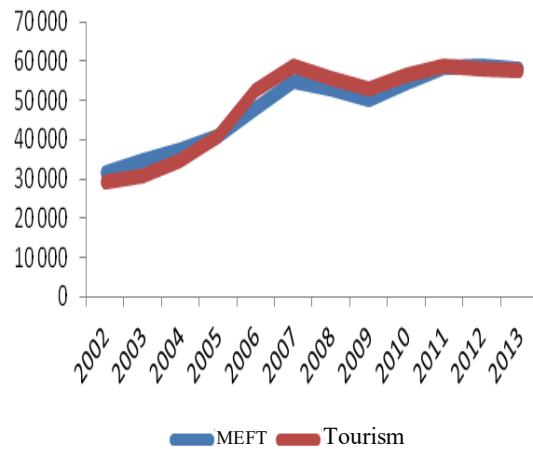
les pays d'accueil de la majorité des Marocains résidant à l'étranger.

La baisse des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger semble, toutefois, dérisoire eu égard à l'ampleur de la crise, mais aussi et surtout en comparaison avec d'autres flux financiers, tels que les IDE. Ces derniers ont diminué de 15 % en 2008 et de 12 % en 2009, alors que les transferts ont baissé respectivement de 4 % en 2008 et de 5 % en 2009. Cela dit, la reprise est différenciée et on peut vérifier ici la contracyclité des transferts de fonds, contrairement aux IDE. Alors que les premiers sont guidés principalement par des motivations altruistes, les seconds sont motivés par la recherche du gain financier (Bouoiyour et Miftah, 2012).

La comparaison de la dynamique des transferts de fonds avec celle des IDE permet de relever l'importance significative des premiers. Leur contribution aux équilibres macro-financiers, notamment pour ce qui est de l'apport en devises, permet d'atténuer les tensions qui pèsent sur le niveau de liquidités et de subvenir à une partie des besoins du pays en financement externe.

Quant à l'évolution des montants des transferts des Marocains résidant à l'étranger et des

Graphique 14: Évolution transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger et les recettes touristiques en millions de dirhams marocains (2002-2013)



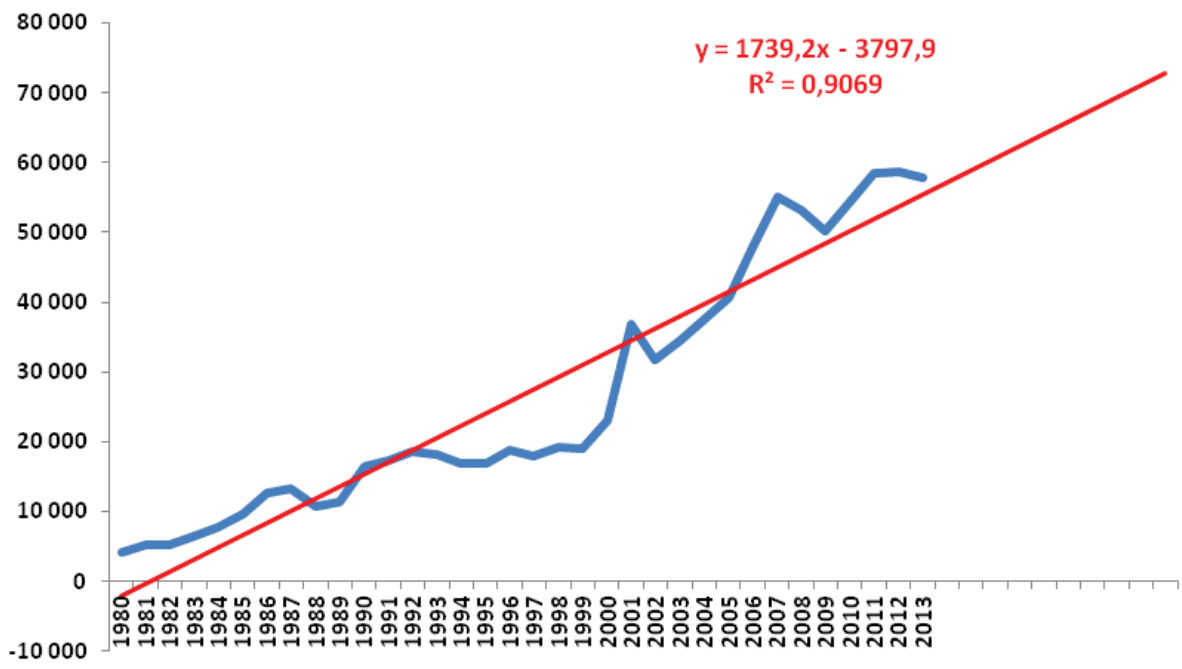
Source : Données de l'Office des changes.

recettes touristiques durant la période 2002-2013, elle montre l'existence d'une corrélation quasi parfaite entre ces deux variables, vu que la part des transferts de fonds représente en moyenne 100 % des recettes touristiques.

Selon l'étude réalisée en 2013 par l'Observatoire du tourisme sur le suivi de la demande touristique, on a estimé qu'en 2013, 10 millions de touristes avaient visité le Maroc et y avaient effectué 32 millions de nuitées ; 47 % des arrivées touristiques (4,7 millions) et deux tiers des nuitées étaient le fait de Marocains résidant à l'étranger. La majorité des Marocains résidant à l'étranger qui visitent le Maroc ont un âge compris entre 25 et 44 ans. Cette population représente 7 voyageurs sur 10. Quant à la répartition des arrivées des Marocains résidant à l'étranger par catégorie professionnelle, il ressort de ladite étude que près de la moitié d'entre eux sont des employés ou des techniciens, et 30 % sont des agriculteurs ou des ouvriers. Enfin, 4 % seulement des Marocains résidant à l'étranger qui se rendent dans le Royaume sont des retraités.

Les Marocains résidant à l'étranger sont beaucoup plus nombreux à venir en famille (47 %). La part de voyageurs individuels est aussi importante (30 %), alors qu'ils sont moins nombreux à se déplacer en couple (un voyageur sur 5).

Graphique 15: Évolution des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger entre 1980 et 2013 (en millions de dirhams marocains)



Ils viennent au Maroc quasi exclusivement pour rendre visite à leur famille ou à leurs amis (97 %). En dehors des visites à leurs familles ou leurs amis, ils sont également motivés par le climat et la proximité de la destination avec leur lieu de résidence.

En matière de dépenses touristiques, en 2013, les touristes étrangers ont dépensé 41,3 milliards de dirhams marocains, ce qui représente 62 % des recettes touristiques du Royaume¹⁰. L'essentiel des dépenses des Marocains résidant à l'étranger, selon les données de l'observatoire, reste largement consacré à la restauration/alimentation (40 %) du fait d'un séjour essentiellement passé en famille.

Les transferts de fonds peuvent influencer positivement les conditions de vie des populations par une augmentation des revenus des individus et des ménages qui les reçoivent. Ils peuvent être utilisés pour acquérir des biens de consommation ou pour subvenir aux dépenses d'éducation et de santé et, par conséquent, peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté.

4. Analyse prévisionnelle des transferts

La prévision des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger pendant les 10 prochaines années est basée sur la méthode de la tendance linéaire. Cette méthode repose sur l'hypothèse relativement simple selon laquelle le montant des transferts de fonds est une fonction déterministe du temps. De manière formelle, on définit l'expression suivante :

$$y_t = c + bt$$

Où y_t représente le montant des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger, t désigne une tendance déterministe, tandis que c (constante) et b constituent les principaux paramètres retenus pour estimation. En vue d'évaluer ces paramètres, une série suffisamment longue a été utilisée et ce depuis 1980.

L'estimation a donné les valeurs : $c = - 3797,9$ et $b = 1739,2$. Sur la base de ces valeurs, les prévisions pour dix ans ont donné les valeurs suivantes :

¹⁰ Près de la moitié de leurs dépenses totales est consacrée à l'hébergement (12,7 milliards de dirhams marocains) et à la restauration (6,7 milliards de dirhams marocains) ; 5,8 milliards de dirhams marocains sont dépensés pour les loisirs (excursions, activités sportives, musées, etc.), soit 14% de leur budget, et l'artisanat ainsi que les articles en textile et cuir pèsent pour 13% des dépenses (5,2 milliards de dirhams marocains). L'hébergement est le plus gros poste de dépense pour leurs séjours. En termes d'hébergement marchand, les touristes étrangers dépensent en moyenne 381 dirhams marocains par nuit.

Tableau 5: Prédiction des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger sur les dix prochaines années (2014-2023) (en millions de dirhams marocains)

Année	Prédiction des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger en millions de dirhams marocains
2014	57 074,1
2015	58 813,3
2016	60 552,5
2017	62 291,7
2018	64 030,9
2019	65 770,1
2020	67 509,3
2021	69 248,5
2022	70 987,7
2023	72 726,9

5. Utilisation des transferts : Forte contribution aux dépenses courantes et faible niveau d'investissement

Selon l'enquête réalisée par la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger en 2008 et portant sur l'utilisation des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger, 71 % des fonds transférés servent à couvrir les dépenses courantes des ménages (consommation, scolarisation, soins médicaux, etc.). Cette contribution est estimée à 80 % au niveau mondial¹¹. En revanche, la part des transferts destinée à des projets d'investissement demeure faible, ne représentant que 7,7 % du total (tableau n°6)¹².

Tableau 6: Structure de l'affectation des transferts des Marocains résidant à l'étranger

Type d'affectation	(%)
Dépenses courantes	71
Dépôts monétaires	21
Investissements	7,7
Autres	0,4
Total	100

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, 2008.

6. Principaux déterminants des transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger

De nombreuses études nationales ou internationales ont traité cette problématique de transferts de fonds ainsi que ses déterminants. Il est communément admis que plusieurs facteurs sont liés au pays d'origine, et parfois en relation avec le pays de résidence. On peut les classer dans les catégories suivantes :

1. Les facteurs d'ordre institutionnel en lien avec la politique migratoire du pays d'origine ;
2. Les facteurs liés au climat d'investissement en tant que force d'attraction des transferts de fonds ;
3. Les facteurs liés au migrant.

Les facteurs institutionnels

Le Maroc s'est engagé depuis les années 1990 dans la conduite d'une politique migratoire matérialisée par la mise en place de structures destinées à renforcer les liens entre les migrants et leur pays. Ces structures ont joué le rôle de relais permettant de consolider et de préserver les attaches avec les communautés marocaines établies à l'étranger, tout en répondant au mieux à leurs besoins à l'évidence évolutifs et changeants.

De même, le développement de l'infrastructure bancaire et des sociétés de transfert de fonds offrant des services et produits variés avec une couverture importante aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil est considéré comme un facteur ayant favorisé la dynamique des flux de transferts.

Facteur non moins important, la refonte du cadre réglementaire des transferts de fonds constitue l'un des déterminants de l'amélioration des transferts de fonds, en termes d'assouplissement des procédures, de gouvernance des acteurs impliqués et des marges de manœuvre offertes

¹¹ Agence française de développement, 2013. « Migrations internes et internationales 2010-2013 », P.18.

¹² "Plus de 7% consiste en investissement direct. Le reste va soit à des placements financiers (0,65%), soit à l'achat de valeurs mobilières (OPCVM, actions)". « Marocains résidant à l'étranger - l'utilisation des transferts- Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger ». Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. 2008. P.98.

aux banques pour assurer une offre à la fois compétitive et innovante.

Les facteurs liés au climat des affaires en tant que force d'attraction des investissements des Marocains résidant à l'étranger

Les transferts sont étroitement liés à la situation politique et aux perspectives économiques qui influent directement sur la qualité du climat général des affaires dans le pays et son attractivité aux investissements. Ces facteurs, qui conditionnent la perception du risque par le migrant/ investisseur, alimentent sa décision d'investir et l'informent sur les opportunités existant sur le plan sectoriel.

Les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger dépendent aussi de la politique régissant ces transferts dans le pays d'origine, de la promotion et du soutien technique, juridique, logistique et financier dont bénéficient les Marocains résidant à l'étranger. Cela pourrait être un facteur qui pousse le migrant à arbitrer entre l'investissement sur place ou le choix du pays d'origine comme plateforme pour son projet. Par ailleurs, force est de constater que les investissements dépendent positivement de la situation politique, comme par exemple la situation de la démocratie et des droits de l'homme, la qualité du système judiciaire et des infrastructures économiques, sociales et institutionnelles et du système fiscal. À l'opposé, ils sont affectés négativement par la corruption et les lourdeurs administratives, souvent considérées comme entraves à l'investissement en général.

Les facteurs liés au migrant

Les transferts dépendent aussi de la situation familiale, économique et sociale dans le pays d'origine, de la composition du ménage, de l'espérance de vie du migrant et des membres de sa famille, du niveau de la sécurité sociale et de la politique de santé dans le pays d'accueil (Elkhider et autres, 2007).

L'effet générationnel, le comportement des premières, deuxièmes et troisièmes générations de migrants est différent. Il constitue également un des déterminants des transferts. Ce sont les migrants issus des premières générations qui ont tendance à garder des liens plus solides avec le pays d'origine et à maintenir le flux des transferts. « En effet, les Marocains résidant à l'étranger ayant un âge variant entre 40 et 64 ans ont tendance à effectuer plus de transferts »¹³.

Les transferts de fonds sont aussi corrélés au niveau d'éducation, aux diplômes obtenus par le migrant et au degré de son intégration professionnelle et sociale dans la société d'accueil. Le niveau d'instruction influe aussi sur le montant des transferts de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger. Il est communément admis que plus le niveau d'instruction est élevé, plus le montant des transferts de fonds tend à la baisse¹⁴.

Les facteurs liés à la religion, à la culture et aux traditions ancestrales ou basés sur la solidarité familiale, sociale et intergénérationnelle et le degré d'attachement au pays semblent d'une importance cruciale pour la quasi-totalité des Marocains résidant à l'étranger (El Khider et autres, 2007).

7. Principaux canaux des transferts de fonds

Les transferts officiels de fonds des Marocains résidant à l'étranger s'effectuent à travers trois canaux, en l'occurrence les virements bancaires, les sommes en espèces et les virements postaux. Le choix de chacun de ces canaux dépend des considérations liées aux coûts, à la rapidité et à la sécurité.

Selon les données de l'Office des changes (2005), les virements bancaires apparaissent de loin comme le principal mode de transfert de fonds utilisé par les Marocains résidant à l'étranger, avec une part s'élevant à 63 % du total des transferts. Leur part s'est inscrite en hausse de 6 points de pourcentage entre 2000 et 2005,

¹³x Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger, 2008, p.88.

¹⁴ Idem, p 86.

Graphique 16: Principaux canaux de transfert de fonds (1990-2005)



Source : Office des changes.

ce qui montre le dynamisme du réseau bancaire et des politiques de proximité et de fidélisation vis-à-vis de ce type de clientèle.

De même, la transformation en 2010 de Barid Al-Maghrib en une banque postale « Al Barid Bank » a eu pour effet l'augmentation de la part des virements bancaires au détriment des virements postaux. S'agissant des espèces (billets de banque), elles ont vu leur part dans le volume global des transferts augmenter, passant d'une moyenne de 17 % entre 1990 et 1999 à 30 % entre 2000 et 2005. Les virements postaux, quant à eux, sont passés de 20 % en 1990 à 13 % en 2000, pour atteindre seulement 4 % en 2005.

Aujourd'hui, le manque de statistiques officielles et fiables constitue un sérieux handicap pour l'analyse et il serait souhaitable que l'Office des changes reprenne la fourniture de ces précieuses informations.

Dans la terminologie professionnelle des transferts internationaux de fonds, on distingue trois modes opératoires :

1. **Cash to Cash** (fonds remis et payés en espèces),
2. **Cash to Account** (virement d'espèces sur un compte),
3. **Account to Account** (virement de compte à compte).

Selon les données de Bank Al Maghrib, le **Cash-to-Cash** représentait environ 24,3 % du marché en 2013, contre 19 % en 2010, et reste dominé par les sociétés de transfert de fonds, principalement Western Union et MoneyGram.

Les modes **Cash-to-Account** et **Account-to-Account** restent de loin dominés par les trois banques opérant dans les pays d'accueil des Marocains résidant à l'étranger, à savoir la Banque populaire, AttijariWafaBank et la BMCE, compte tenu, entre autres raisons, de l'ancienneté de leur implantation en Europe. Vu que l'essentiel des transferts de fonds transite par le circuit bancaire, cela explique le développement, notamment, des produits et services liés à la bi-bancarisation.

Coûts¹⁵ liés au mode **cash to cash**¹⁶ ont accusé une baisse estimée à presque 50 % au cours des

15 Les coûts des transferts qui sont généralement à la charge de l'expéditeur couvrent les commissions de change et de service. La commission de service reste partagée entre l'opérateur à l'international et les agents impliqués dans l'opération de transfert.

16 Les coûts de transaction étaient jugés particulièrement élevés au Maroc (1,5 fois plus élevés que dans d'autres pays) selon l'étude menée par le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger en 2010 et intitulée « Élaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des Marocains résidant

cinq dernières années, une tendance qu'explique la concurrence. Le recours au transfert en ligne pourrait réduire davantage les coûts¹⁷. Les coûts de transaction restent relativement élevés par rapport aux autres canaux de transfert compte tenu des commissions de service et de change et de la rapidité du traitement de la transaction. Cela dit, ce mode reste dans la plupart des cas privilégié en raison de sa rapidité à répondre aux besoins urgents, notamment les besoins de la famille de migrants à l'occasion des fêtes religieuses, la scolarisation ou des situations exceptionnelles. « La fréquence des transferts dépend de plusieurs considérations comme, par exemple, les besoins de l'expéditeur ou du receveur. Généralement, les transferts de fonds par le canal **cash to cash** sont effectués à raison de 3 ou 4 fois en moyenne par an à l'occasion des événements religieux, du mois de Ramadan ou de la rentrée scolaire. D'autres transferts de fonds sont administrés de façon régulière tout au long de l'année pour couvrir éventuellement les besoins des familles dans le pays d'origine »¹⁸.

Tableau 7: Avantages et inconvénients des différents modes de transfert

Modes de transfert	Avantages	Inconvénients
Virements bancaires (account to account ou cash to account)	Rapidité et sécurité	Nécessité pour le destinataire de disposer d'un compte bancaire Réseau bancaire peu étendu dans les zones rurales Délai relativement lent et variable en fonction du réseau (propre ou partenaire).
Mandats postaux	Coût faible Simplicité Réseau étendu dans les zones rurales	1. Délai parfois très long
Sociétés de transferts de fonds (cash to cash)	1. Simplicité et sécurité 2. Rapidité 3. Délai rapide 4. Réseau très étendu	1. Coût relativement élevé

Source : tableau adapté de l'étude « Élaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des Marocains

résidant à l'étranger au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des coûts de transfert des fonds » (2010).

Contrairement à ce qui est vécu dans d'autres pays en développement, le recours aux circuits informels pour le cas du Maroc est globalement limité. Les progrès enregistrés par le pays en termes de bancarisation, l'essor des sociétés de transfert de fonds et les améliorations apportées au cadre réglementaire expliquent une telle situation.

8. Mode d'utilisation des fonds envoyés par les Marocains résidant à l'étranger

La réception des fonds par les banques se fait généralement par les dépôts clientèle (particuliers, entreprises et Marocains résidant à l'étranger) qui prennent plusieurs formes, principalement :

1. Les dépôts à vue ;
2. Les dépôts à terme ;
3. Le compte d'épargne, appelé également « compte sur carnet ».

Au niveau national, les dépôts bancaires au Maroc sont passés de 273,7 milliards de dirhams marocains en 2002 à 719,169 milliards de dirhams marocains en 2013, soit une progression de 263 % (cf. graphique n°17). L'analyse des parts de marché dans les dépôts au niveau national et par la nature des dépôts révèle la prédominance des trois principales banques, à savoir Banque populaire, Attijariwafa et Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), qui disposent de plus 68 % des dépôts à vue et 63 % des comptes d'épargne et dépôts à terme alors que les autres banques interviennent de manière marginale compte tenu de la faiblesse de leur réseau au niveau national et à l'étranger¹⁹. Cette analyse se reflète également dans l'analyse des dépôts et des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger.

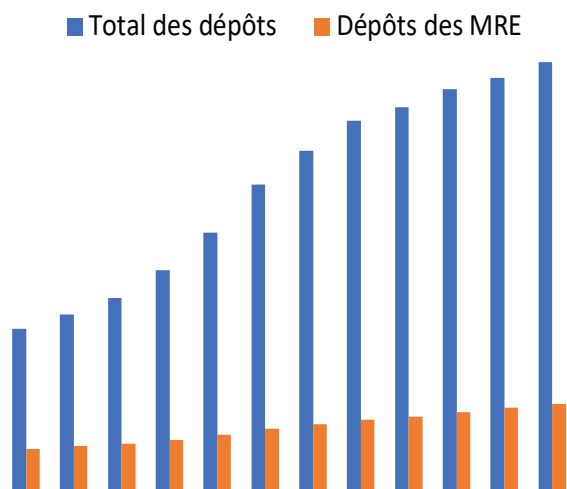
à l'étranger au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des coûts de transfert des fonds ».

17 Entretien avec Samira Khamlich, Directrice générale de Wafacash

18 Idem.

19 Conseil de la concurrence : « Étude sur la concurrentiabilité du secteur bancaire », (mars 2013), p 28.

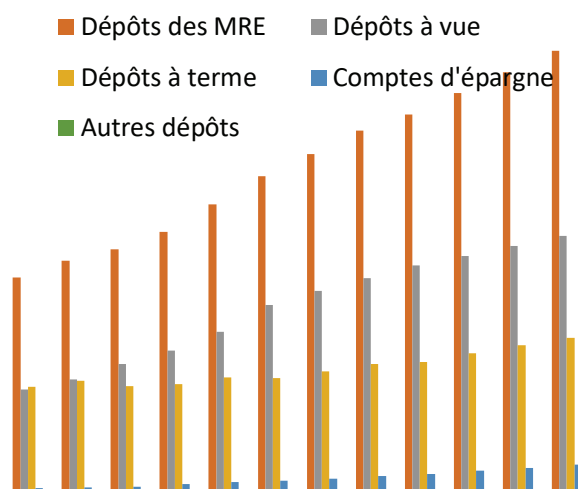
Graphique 17 : Évolution des dépôts des Marocains résidant à l'étranger (en millions de MAD) (2002-2013)



Source : Données de Bank Al Maghrib (calculs de l'auteur).

L'analyse des dépôts par agent économique montre que l'évolution des dépôts bancaires au Maroc reste largement tributaire des dépôts des particuliers et des Marocains résidant à l'étranger. Alors que les dépôts des Marocains résidant à l'étranger représentaient 26 % du total des dépôts bancaires en 2002, ces dépôts ont connu une baisse tendancielle et sont passés à 21 % du total des dépôts bancaires en 2013 (cf. Graphique n°18). L'examen des dépôts par nature de compte révèle que les dépôts à vue ont évolué, passant de 48 % en 2002 à 58 % en 2013 au détriment des dépôts à terme qui ont baissé, passant de 49 % en 2002 à 35 % en 2013. Cette hausse au niveau des dépôts à vue s'explique entre autres par l'effort de bancarisation des Marocains résidant à l'étranger. Ces dépôts à vue ne donnent lieu à aucune rémunération et constituent une source de trésorerie importante pour les banques supportant les divers frais liés aux opérations des banques et à la tenue des comptes.

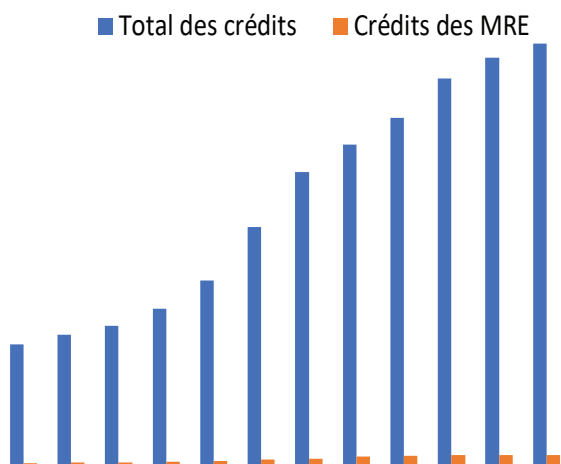
Graphique 18 : Évolution des dépôts des Marocains résidant à l'étranger par nature de compte (en millions de MAD) (2002-2013)



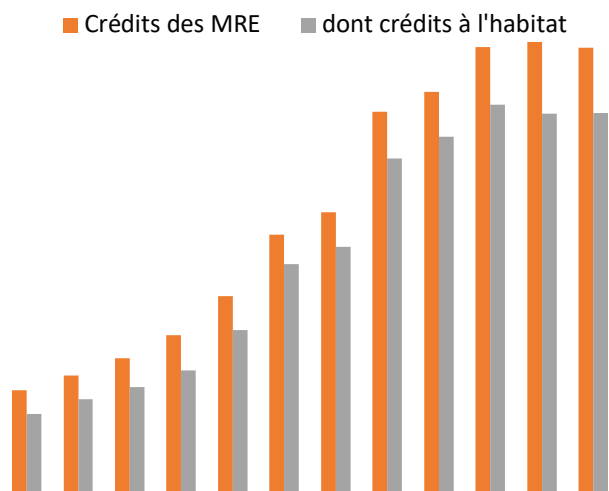
Quant à la baisse de la part des dépôts à terme, elle pourrait s'expliquer, notamment, par une faible attractivité de ce produit pour les Marocains résidant à l'étranger ou une faible commercialisation de ce produit par les banques, préférant canaliser ces fonds dans d'autres types d'investissements plus rentables ou par la réticence des migrants à souscrire à des dépôts rémunérés.

En 2002, les crédits des Marocains résidant à l'étranger représentaient 2 % du total des crédits alloués à l'économie. En 2013, ils constituaient seulement 2,5 % du total des crédits alloués par le secteur bancaire. Sur le total des crédits alloués par le secteur bancaire, les crédits à l'habitat restent dominants. De 77,6 % en 2002, ils ont atteint 85,5 % en 2013 avec une évolution remarquable depuis 2005. Cette évolution s'explique par le lancement de grands chantiers dans le domaine de l'habitat et la promotion des logements économiques et sociaux.

Graphique 19 : Évolution du total des crédits alloués par le secteur bancaire (en milliers de dirhams marocains(MAD) (2002-2013)



Graphique 20: Évolution du total des crédits alloués par le secteur bancaire par type de crédit (en milliers de dirhams marocains(MAD) (2002-2013)



Source: Data from Bank Al Maghrib (calculations by author).

Chapitre 3: Cadre institutionnel et réglementaire des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger

Le cadre institutionnel et réglementaire relatif aux transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger a évolué et insufflé un nouvel élan à la dynamique des transferts de fonds. Ce cadre reste, toutefois, perfectible au regard des insuffisances notées dans les mécanismes actuels.

1. La transformation du paysage réglementaire du secteur financier marocain

Le secteur bancaire marocain a fait l'objet d'un ensemble de réformes qui se sont traduites par la refonte de la loi bancaire (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.). En effet, un nouveau cadre légal régissant tous les établissements de crédit ainsi qu'un nouveau statut de Bank Al Maghrib ont vu le jour en 2006, suite à l'amendement de la loi de 1993.

La nouvelle loi bancaire

La nouvelle loi a élargi les pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant ainsi plus d'indépendance et appuyant son rôle de superviseur et de contrôleur. L'une des innovations majeures de cette nouvelle loi consiste à étendre le contrôle de Bank Al Maghrib à d'autres organismes placés sous la tutelle de l'État comme la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse centrale de garanties et la Caisse d'épargne nationale.

Dans une optique de conformité aux normes internationales et afin de faire face aux exigences de l'ouverture internationale, cette loi a également renforcé les règles prudentielles (capital minimum, ratio Cooke, coefficient de liquidité et de division des risques, classification et provisionnement des créances en souffrance).

Parmi les axes de cette réforme, il y a l'assujettissement des nouveaux organismes,

notamment les entreprises effectuant des opérations d'intermédiation en matière de transfert de fonds, aux dispositions relatives à l'organisation et au contrôle de leurs activités.

Directive dédiée aux modalités de création et d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds

Conformément à la circulaire du gouverneur de la Bank Al-Maghrib n° 37/G/2007 du 9 juillet 2007 relative au capital minimum des intermédiaires en matière de transfert de fonds, toute personne morale agréée pour exercer l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds est tenue de justifier, lors de son bilan, d'un capital intégralement libéré, dont le montant doit être égal au moins à trois millions de dirhams marocains (3 000 000 MAD).

Depuis 2006-2007 et dans le cadre de ses attributions, la Banque centrale a plus cherché à assainir les sociétés de transfert de fonds et leurs mandataires qu'à autoriser de nouvelles sociétés. En effet, plusieurs opérateurs ont investi le marché au cours de la dernière décennie, encouragés surtout par le caractère non capitalistique de l'activité et l'importance de la clientèle ciblée, notamment la population non bancarisée.

Parallèlement aux efforts d'assainissement, Bank Al Maghrib a émis une directive relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds, à savoir la directive n°3/G/12 en date du 19 avril 2012, qui a annulé et remplacé la lettre circulaire de 2007. Son principal apport est le relèvement du capital minimum des opérateurs à 6 millions de dirhams marocains au lieu de 3 millions auparavant. Cette directive a précisé les dispositions que doivent prendre les sociétés de transfert de fonds en ce qui concerne leurs relations avec leurs mandataires et délimité le périmètre des

activités susceptibles d'être exercées par ces sociétés, en plus de leur activité principale, à savoir les opérations à caractère financier comme le change manuel, l'encaissement des redevances pour le compte de tiers, etc. En effet, l'activité d'intermédiation y a été clairement définie.

Ces dispositions font référence aux aspects suivants :

La réception au Maroc, par tous les moyens, de fonds en provenance de l'étranger et leur mise à disposition, sous réserve du respect de la législation de change, et l'envoi de fonds vers l'étranger ;

L'envoi et/ou la réception de fonds, par tous les moyens, à l'intérieur du territoire marocain et leur mise à disposition.

De même les opérations effectuées par les intermédiaires en matière de transfert de fonds ne doivent porter que sur les transferts de particulier à particulier. Les transferts initiés par des personnes morales en faveur de personnes physiques doivent demeurer exceptionnels et donner lieu des à justifications documentées concernant l'objet et la finalité du transfert de fonds.

Cette directive pose aussi les exigences de la cohérence des moyens humains, techniques et financiers avec les politiques de mise en œuvre et le volume des activités.

Les opérations de transfert de fonds ne peuvent dépasser un montant maximum de 80 000 dirhams marocains par opération et par bénéficiaire. À cet effet, les intermédiaires en matière de transfert de fonds sont tenus d'en informer leurs correspondants étrangers.

De même, la profession s'est dotée, en mai 2011, d'un code déontologique de l'intermédiation en matière de transfert de fonds, document de référence pour les opérateurs du secteur, fixant des normes élevées de conduite vis-à-vis de la clientèle, des confrères et des tiers, et ce, en réponse aux manquements qui pourraient éventuellement survenir dans le secteur.

Création de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou réseaux financiers clandestins

Prévue par l'article 14 de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) a été créée par le décret n° 2-08-572 du 24 décembre 2008 et installée par le Premier Ministre le 10 avril 2009. Sa mission principale consiste à protéger l'intégrité de l'économie et du système financier marocain à travers la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les réseaux financiers clandestins.

Les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds figurent sur la liste des « personnes assujetties ». Cette liste comprend toutes les personnes, physiques ou morales, de droit public ou de droit privé, citées à l'article 2 de la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, modifiée et complétée par la loi n°13-10 promulguée par le Dahir n° 1-11-02 du 20 janvier 2011.

2. Principales institutions impliquées dans le transfert et la collecte des fonds

Le dynamisme du secteur des transferts de fonds est conforme à la politique d'accompagnement des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Cette politique intégrée cible les Marocains résidant à l'étranger. Ainsi, au cours de ces dernières années, le paysage financier a été renforcé avec la mise en place des institutions de transfert de fonds. Avec les banques, ces institutions font l'effort de capter les fonds des Marocains résidant à l'étranger.

a. Les sociétés de transfert de fonds

Les dix sociétés de transferts de fonds localisées au Maroc et agréées par la Bank Al Maghrib fin décembre 2013 sont les suivantes :

1. Cash plus²⁰
2. Damane cash²¹
3. Eurosol²²
4. Maroc traitement de transactions (M2T)²³
5. Mea finances services
6. Money on Maroc²⁴
7. Quick Money
8. Transfert Express
9. UAE Exchange Maroc²⁵
10. Wafacash

Ces sociétés se distinguent généralement par un réseau de densité variable allant de 50 points de vente à 300 points de vente, voire jusqu'à 1000 agences. La densité varie en fonction de l'ancienneté de la société, son mode d'organisation et sa capacité d'innovation en termes de produits offerts.

Pour l'exercice de l'activité de transfert à l'international, ces sociétés ont signé des conventions avec des opérateurs internationaux, dont essentiellement :

1. Western Union
2. MoneyGram²⁶
3. Moneytrans
4. RIA

5. Money Exchange
6. UAE Exchange LLC

Le montant des transferts réalisés par ces sociétés a atteint 14,1 milliards de dirhams marocains en 2013 (cf. tableau n°8), en hausse de 900 millions soit 6,8 % par rapport à 2012 et 35,57 % par rapport à 2010.

Selon les données de la Bank Al Maghrib et malgré la levée de la clause d'exclusivité²⁷, près de 80 % des transferts internationaux du secteur (sociétés intermédiaires et banques) transitent par Western Union et MoneyGram, le premier détenant une part de marché de près de 66 % et le second 15 %. « De nouveaux opérateurs ont fait récemment leur apparition mais demeurent encore marginaux. L'implantation historique de Western Union et de MoneyGram peut constituer, entre autres, un des facteurs explicatifs de cette tendance »²⁸.

Tableau 8: Total des transferts de fonds en espèces reçus de l'étranger (2010-2013)

Année	2010	2011	2012	2013
Transferts de fonds reçus de l'étranger	10,4	12,3	13,2	14,1
Part dans les transferts des Marocains résidant à l'étranger au niveau national	19 %	21,06 %	22,45 %	24,35 %

Source : Données de Bank Al Maghrib/ données en milliards de MAD (calculs de l'auteur).

Les sociétés de transfert de fonds sont membres de l'Association professionnelle des sociétés

²⁰ Créée en 2007 et disposant d'un réseau de plus de 300 agences propres, reçoit des fonds internationaux via Western Union, MoneyGram, Money Trans, Money Exchange et Ria.

²¹ Créée en 2007 avec un réseau de 50 points de vente opérant principalement avec MoneyGram et Western Union.

²² Plus de 360 agences opérant avec MoneyGram et Western Union, Ria, Eurocash, MPost, Value transfer money exchange, Money exchange, etc.

²³ Créée en 2001, société spécialisée dans les services, produits et solutions de paiement sécurisé multicanal qui est à l'origine du concept. «Tasshilat» pour le règlement de factures (eau, électricité, téléphone), vente électronique de recharges télécoms, vente de billets de transport par autocar et tramway... Récemment, la société a même lancé sa propre marque de transfert de fonds baptisée Proxi cash opérant principalement avec Western Union et MoneyGram.

²⁴ Créée en 2010

²⁵ Installée à Casablanca en 2011, dotée d'un réseau de 24 agences UAE Exchange inaugurées en 2012 et opérant dans les villes les plus importantes du pays.

²⁶ MoneyGram est présent au Maroc depuis 1998. En mai 2011, un bureau de représentation a été ouvert à Casablanca, avec pour objectif de soutenir ses 10 agents partenaires au Maroc et ceux d'Afrique du nord et des pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

²⁷ Certaines banques avaient signé l'exclusivité avec Western Union.

²⁸ Banque africaine de développement, 2011. « Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : Outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc »

Encadré n°1: Étude de cas : « Wafacash : un leader du secteur au niveau national

Wafacash est une filiale spécialisée dans les services financiers du groupe Attijariwafa bank, baptisée en 1991 Wafa Monétique par l'ex-Wafabank. Premier centre monétique du Royaume, elle a été rebaptisée Wafacash et propose, pour la première fois au Maroc, une solution rapide de transfert d'argent grâce à son partenariat avec Western Union. Wafacash a été le premier partenaire maghrébin et l'un des premières sociétés africaines signataires d'un partenariat avec Western Union.

En dépit d'un environnement difficile dû à la crise de la zone euro qui a affecté les transferts des Marocains résidant à l'étranger, les progrès enregistrés par Wafacash sont notables par rapport à l'évolution du marché.

Diversification des partenariats

En 2010, et afin d'asseoir sa position dans le segment du transfert international, Wafacash entre dans un partenariat avec MoneyGram. En 2012, elle se lance dans de nouvelles alliances avec des sociétés de transfert d'argent, aussi bien avec la société de transfert international RIA que Santander Envios, filiale de la première banque espagnole Banco Santander. Elle s'est affirmée comme la première enseigne spécialisée dans les métiers du cash et notamment dans le transfert de fonds.

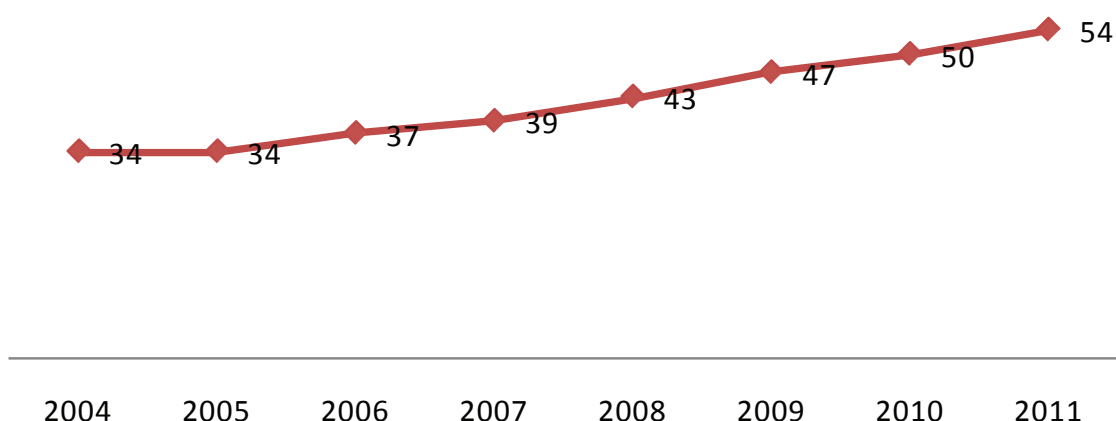
De même, une convention de partenariat stratégique avec l'association du microcrédit Al Amana Microfinance a été conclue dans le but de diversifier ses activités avec la distribution des services de transfert de fonds commercialisés par Wafacash.

Politique diversifiée de distribution

Wafacash s'est lancée dans une politique d'extension de son réseau de distribution axée sur un modèle d'affaire spécifique, dans la mesure où elle repose sur des points de vente propres à Wafacash. Ce modèle s'appuie également sur des mandataires agissant dans le cadre d'entreprises partenaires de Wafacash disposant à leur tour de points de vente et par conséquent d'une surface financière leur permettant d'assurer et d'honorer leurs engagements. Wafacash dispose en effet d'un large réseau de 964 agences dédiées à travers le Royaume à fin décembre 2012 (dont 740 agences partenaires et 224 agences propres).

Politique de promotion multicanal

En termes de promotion, plusieurs moyens sont utilisés, notamment les salons, l'affichage, des rencontres, des concerts de musique dans les 5 principaux pays européens (Italie, Belgique, France, Espagne, Pays-Bas). Qualifiée d'entreprise financière et citoyenne, elle mène des actions citoyennes aussi bien au Maroc qu'à l'international, réitérant son engagement social et culturel à travers le développement de l'expression culturelle et du lien social.

Graphique 21: Évolution du taux de bancarisation

Source : Conseil de la concurrence : « Étude sur la concurrentiabilité du secteur bancaire » (mars 2013).

de financement (APSF). Cette Association a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit. Elle a été confirmée par la loi du 14 février 2006 sur les établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement considérées par la loi bancaire comme établissements de crédit au même titre que les banques. Anticipant la venue de ces nouvelles sociétés, le Conseil de l'APSF, réuni le 18 décembre 2007, avait décidé de créer une section au sein de l'APSF dédiée à ce métier²⁹.

b. Le secteur bancaire : vecteur principal de l'attraction des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger

Le secteur bancaire marocain a connu une évolution multiforme : concentrations, alliances, ouverture du capital et croissance externe et interne. C'est ainsi que le nombre de banques est passé de 62 sous le protectorat, à 21 en 2000, puis à 16 en 2005, pour arriver aujourd'hui à un total de 19 banques disposant de l'agrément de Bank Al-Maghrib (Annexe 1)³⁰.

La bancarisation a nettement évolué au cours des dix dernières années grâce à la stratégie

d'inclusion financière, à la pénétration des services bancaires et aux offres des différents opérateurs pour bancariser de nouveaux segments de la population.

Le transfert des services financiers de Barid Al-Maghrib le 8 juin 2010 vers sa filiale bancaire, Al Barid Bank, a changé significativement les données de bancarisation. Le taux s'est automatiquement accru de 47 % en 2009 à 54 % en 2011 (graphique ci-dessous).

Quoique la bancarisation au Maroc soit en progression continue (elle atteint 62 % en 2014³¹), elle demeure modeste au regard des potentialités du pays. L'importance du secteur informel, le déséquilibre économique régional, la réticence aux moyens de paiement, les difficultés rencontrées pour accéder aux services financiers, l'absence d'un financement alternatif basé sur les principes de la finance islamique sont autant de facteurs contraignants à l'évolution de la bancarisation. Les actions réalisées ou en cours de mise en œuvre pourraient faire croître le taux de bancarisation au Maroc à savoir :

1. La stratégie de développement du secteur financier à l'horizon 2020 mise en place par Bank Al-Maghrib, notamment à travers l'élargissement de l'inclusion financière, l'accélération de la couverture des segments

²⁹ www.apsf.pro.

³⁰ Conseil de la concurrence : « Étude sur la concurrentiabilité du secteur bancaire » (mars 2013).

³¹ www.challenge.ma, « Bank Al Maghrib dresse son diagnostic » (8 décembre 2014).

les moins bien servis, les services aux clients à faibles revenus (**Low Income Banking**), pour les populations rurales/périurbaines, petites et moyennes entreprises et très petites entreprises, le recours à des solutions innovantes basées sur de nouvelles technologies et le positionnement de Casablanca comme centre financier régional;

2. La modernisation et la sécurisation des systèmes de paiement ;
3. L'augmentation de la capacité d'innovation des banques ;
4. La transformation des associations de microcrédit ;
5. L'agrément de banques islamiques.

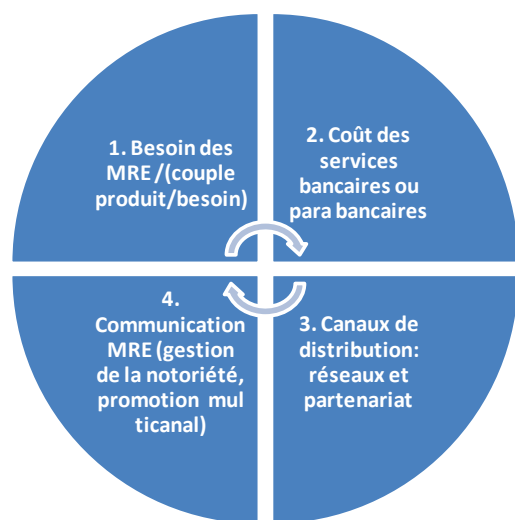
En matière d'offre bancaire au profit des Marocains résidant à l'étranger, les banques principales étudiées reposent généralement sur quatre leviers principaux pour atteindre la clientèle des Marocains résidant à l'étranger (figure ci-dessous) :

L'effort du Groupe Banque populaire vis-à-vis du segment des Marocains résidant à l'étranger

a une histoire³². Considérée comme la première institution à mettre en place les canaux de transfert de fonds des Marocains résidant à l'étranger vers le Maroc, elle s'est positionnée très tôt sur ce segment afin de répondre aux besoins de ces populations, s'agissant notamment de faire parvenir de l'argent à la famille restée au pays. La Banque Chaabi du Maroc, filiale du Groupe Banque populaire, créée en 1972 à Paris, avait pour mission initiale la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des Marocains résidant à l'étranger vers le Maroc. À partir des années 90, cette mission a été élargie pour englober l'ensemble des activités de la banque commerciale, en vue de mieux accompagner cette clientèle.

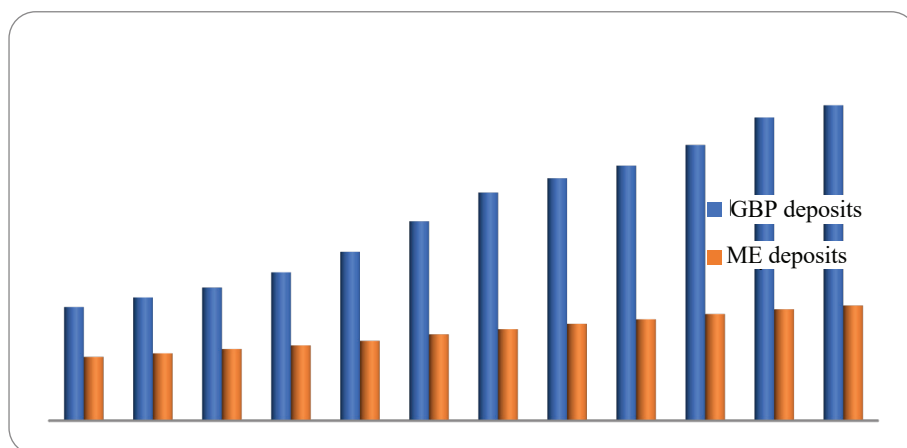
La création d'un pôle dédié aux Marocains du monde appelé « Banque des marocains du monde (BMDM) », avec prolongement de cette filière au niveau de la structure des Banques populaires régionales (BPR), montre clairement la place qu'occupe le segment des Marocains résidant à l'étranger dans les orientations stratégiques de la Banque. L'effort de consolidation des liens avec cette communauté a été un facteur explicatif du poids du groupe sur le marché des marocains résidant à l'étranger. En effet, la banque, à travers sa fondation Banque populaire pour l'éducation

Le Groupe Banque populaire et Attijariwafa en tant que banques leaders sur le marché des Marocains résidant à l'étranger : Expérience de la Banque populaire



³² Le groupe s'est lancé depuis les années 70 dans le processus de bancarisation des Marocains résidant à l'étranger, en partenariat avec les consulats marocains.

Graphique 22: Évolution des dépôts des Marocains résidant à l'étranger : Groupe Banque populaire (2002-2013)¹ (en milliards de MAD)



Source : Données des rapports annuels du Groupe de la Banque populaire

¹ En 2001, le montant des dépôts provenant des Marocains résidant à l'étranger avaient atteint 39,4 milliards de dirhams marocains.

et la culture créée en 1984, s'est engagée volontairement dans une politique de mécénat pour soutenir les activités culturelles nationales et l'éducation des enfants des Marocains résidant à l'étranger³³.

Les dépôts reçus des Marocains résidant à l'étranger par le Groupe de la Banque populaire ont connu un accroissement sur la période 2002-2013, passant de 42,45 milliards à 76,7 milliards de dirhams marocains. Disposant en 2003 d'une part de marché des Marocains résidant à l'étranger de l'ordre de 59 % au niveau des dépôts à l'échelle nationale, le groupe a vu sa part de marché se réduire légèrement dans un marché de plus en plus concurrentiel. Malgré la baisse de sa part de marché depuis 2005, le Groupe a continué à conforter sa position de leader sur le segment des Marocains résidant à l'étranger, avec près de **52 % des dépôts au niveau national en 2013 et 37 % au niveau des dépôts de la banque** grâce à sa force de vente au Maroc et à l'étranger, à la promotion des services de transfert et au développement de nouveaux partenariats.

Pour ce qui est de la part dans les transferts des Marocains résidant à l'étranger, le groupe Banque centrale populaire (BCP) a pu améliorer le volume des flux captés par la Banque, qui sont passés de 11 milliards de dirhams marocains en 2002 à 25 milliards de dirhams marocains en 2013, soit **36 % des transferts³⁴, dont 75 % sont des flux en compte³⁵**. Cette évolution reflète l'effort en matière de diversification des canaux de transfert de la Banque, qui ont été renforcés par le Groupe depuis 2005 à travers la conclusion de nouveaux partenariats avec les réseaux bancaires à l'étranger.

Une offre de produits et de services en constante mutation mais qui reste focalisée sur les produits de la bancassurance et des solutions de transfert

Le positionnement de la Banque sur le segment des Marocains résidant à l'étranger s'est renforcé au fur et à mesure de l'intérêt grandissant pour ce segment. C'est ainsi que des produits de rapatriement du corps et des contrats d'assistance aux Marocains résidant à l'étranger

³³ En 2002, à titre illustratif, la Banque a procédé à l'extension de l'Unité scolaire de Tanger, par la réalisation d'un pavillon réservé aux classes du collège (18 classes) dédiées aux enfants des Marocains résidant à l'étranger. De même, des colonies de vacances destinées aux enfants des agents, âgés de 8 à 13 ans, ont été également organisées pour ses clients marocains du monde (MDM) (rapport annuel de la BCP en 2008).

³⁴ Pensions et allocations familiales comprises.

³⁵ Attar, H.2014. « Rapatriement et valorisation de l'épargne des Marocains résidant à l'étranger : Expérience du Groupe Banque populaire », présenté lors du neuvième Forum sur le développement de l'Afrique, 12-16 octobre 2014.

ont été mis au point et adaptés³⁶ en fonction du pays de résidence depuis 2002.

Depuis 2006, le Groupe s'est lancé dans la mise à la disposition de sa clientèle d'une gamme variée de produits et services, allant des moyens de transferts d'argent au financement de l'investissement, à l'équipement en monétique et en produits de bancassurance.

En matière d'amélioration des transferts de fonds, les canaux ont été diversifiés et enrichis à travers des partenariats avec des banques étrangères et l'organisme international de transfert "MoneyGram".

En 2009, le Groupe a mis en place une offre sous forme de Pack labélisée « les Solutions Bladi » et suivant une approche segmentée regroupant des avantages bancaires et extra bancaires « Bladi express », un service de transfert à crédit immédiat via le réseau Chaabi Bank Europe. Cette offre a été adossée en 2013 à un programme de fidélité assorti d'avantages extrabancaires pour récompenser la fidélité des clients qui effectuent des transferts d'argent sur leurs comptes à la Banque populaire au Maroc.

En partenariat avec Western Union, le Groupe a lancé en 2013 un service de transfert **Cash to account**, considéré comme étant le premier du genre au Maroc selon les propos de la Banque. Grâce à ce nouveau canal, le bénéficiaire peut désormais, disposer directement du montant du transfert sur son compte ouvert auprès du réseau Banque populaire³⁷. Ce service « Cash to account » pourrait être un moyen d'orienter les flux de cash vers la banque dans une perspective d'augmenter sa part de marché dans les transferts d'argent vers le Maroc par l'intermédiaire de son réseau bancaire et de contribuer au développement du taux de bancarisation au Maroc.

Dispositif de communication du groupe

Le groupe s'est engagé activement dans une stratégie de communication spécifique au segment des Marocains résidant à l'étranger depuis l'implantation de sa filiale à l'étranger. Profitant de l'implication active de la Fondation Mohammed V pour la solidarité dans l'organisation de l'opération transit 2002, le Groupe Banque populaire a mis en place un dispositif pendant la campagne envers les Marocains résidant à l'étranger 2002 (mobilisation du personnel, l'amélioration des conditions d'accueil et de vente des produits et services, la communication et l'adaptation de l'offre, notamment sur le plan de la tarification).

Au plan régional, les Banques populaires régionales contribuent de façon active à la satisfaction de la clientèle des Marocains résidant à l'étranger à travers la mise en place d'une structure d'accueil des investisseurs au niveau du siège de chaque Banque populaire régionale, la prise en charge personnalisée des clients de la communauté des Marocains résidant à l'étranger haut de gamme et le renforcement des structures d'accueil au niveau des agences qui leur sont destinées.

En 2008, le Groupe a lancé une stratégie de communication qui prend en compte le biculturalisme des Marocains résidant à l'étranger sous le label : « Deux pays, un cœur, une banque ». De même, il a renforcé sa politique de proximité par sa participation aux différentes manifestations à l'endroit des Marocains résidant à l'étranger, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger : salons de l'immobilier de Paris et de Bruxelles, animation de tables rondes autour de thématiques intéressant les Marocains résidant à l'étranger et sponsoring des émissions et événements concernant les Marocains résidant à l'étranger, une initiative à mettre à l'actif du site de la Fondation : « Dimabladna.ma », un outil d'information et de communication qui favorise le maintien du lien des nouvelles générations de Marocains résidant à l'étranger avec leur pays d'origine.

³⁶ Injad Achamil qui concerne le contrat d'assistance de groupe de clients de la Banque Populaire des Marocains résidant dans les pays du Maghreb et d'Europe et Injad Salama qui est relatif au contrat d'assistance au groupe de clients de la Banque Populaire, les Marocains résidant au Canada, en Arabie Saoudite, au Koweït, au Qatar et aux Émirats arabes unis.

³⁷ Après la souscription gratuite du bénéficiaire au service Cash to account et après chaque transfert, ledit bénéficiaire pourrait appeler le numéro vert du centre de relation avec les clients de la Banque populaire pour communiquer les données nécessaires, relatives au transfert, et demander que l'argent lui soit directement versé sur son compte.

Il s'agit d'une communication ciblée et axée sur l'offre de produits, le sponsoring des salons et les manifestations dédiées aux Marocains résidant à l'étranger, l'animation commerciale des réseaux au niveau local et à l'étranger, à travers :

1. La mise en place d'une cogestion de la clientèle des Marocains résidant à l'étranger, permettant de partager l'information sur le client et d'améliorer la qualité de gestion de la relation bancaire ;
2. Le suivi quotidien des campagnes de commercialisation des nouveaux produits au profit des Marocains résidant à l'étranger ;
3. Le recours à un barème interne périodique, afin d'évaluer l'efficacité commerciale du réseau et développer un esprit d'émulation et de compétition ;
4. L'organisation de rencontres entre les réseaux de Marocains résidant à l'étranger qui sont au Maroc et dans les pays d'accueil.

De plus, dans le cadre de l'approche commerciale multicanal, 2013 a connu le lancement de diverses campagnes commerciales à l'étranger comme au Maroc, aux fins de fidélisation de la clientèle et de consolidation du fonds de commerce historique.

Par ailleurs, la participation à des manifestations nationales et internationales dédiées aux Marocains résidant à l'étranger – salons de l'immobilier, opération accueil des Marocains résidant à l'étranger – témoigne de la volonté du Groupe de répondre au mieux aux attentes de sa clientèle.

Le groupe adopte également une démarche commerciale agressive durant le retour estival au Maroc des Marocains résidant à l'étranger, et ce par le renforcement du dispositif d'accueil au niveau des points de transit les plus affluents.

Une stratégie d'implantation et de diversification de partenaires

Avec l'obtention du passeport européen en 2007, qui lui permet de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens, Bank Chaabi du Maroc a abordé un nouveau tournant dans son histoire, marquée par des orientations stratégiques qui visent à :

1. Implanter de nouvelles succursales dans les zones comptant une forte présence de Marocains résidant à l'étranger à travers l'ouverture de plusieurs agences dans différents pays d'Europe ainsi que des bureaux de représentation en Suisse et aux Émirats arabes unis ;
2. Conclure des accords avec des partenaires bancaires visant les transferts de fonds, la bi-bancarisation notamment avec les banques populaires françaises et italiennes et la distribution de crédits ;
3. Établir des partenariats avec les grandes banques des pays d'accueil et développer de nouveaux partenariats, visant la dynamisation des transferts et la promotion de la bi-bancarisation, particulièrement avec les banques populaires françaises et italiennes ;
4. Déployer une offre locale diversifiée ;
5. Améliorer la captation des flux des transferts des Marocains résidant à l'étranger³⁸.

Par ailleurs, le Groupe a adhéré à l'organisation EUROGIRO, réseau d'échange pour les paiements électroniques internationaux qui couvre plus de 42 pays et regroupe près de 47 organisations postales et banques commerciales. En 2013, le Groupe a concrétisé son partenariat commercial avec Banque populaire caisse d'épargne (BPCE)³⁹ conclu en mai 2012 par la mise en place d'une offre bancaire commune à destination des Marocains résidant en France. Cette offre repose sur la double bancarisation en France et au Maroc

³⁸ Rapport annuel du Groupe de la Banque populaire (2007).

³⁹ La prise de participation de BPCE Maroc, filiale de BPCE International et Outre-mer, au capital de la BCP à hauteur de 5% visant, notamment, à assoir un partenariat industriel, commercial et capitalistique. Ce partenariat porte sur la coopération sur le marché des migrants, notamment par la mise en place de produits et services financiers à destination des Marocains résidant en France.

offrant par conséquent un service de transfert d'argent transfrontalier performant et compétitif, un service d'assistance, et des offres de crédit immobilier mettant leurs réseaux de proximité de près de 9000 agences au service de l'inclusion financière des Marocains résidant en France qui, tant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine, ambitionnent de mobiliser leur épargne pour la valoriser davantage⁴⁰.

En outre, le Groupe a signé de nouvelles conventions avec des partenaires d'envergure implantés dans différentes régions du monde dans l'objectif d'augmenter les flux de transfert. Il a également œuvré à l'amélioration des services de transfert, notamment sur le plan des délais.

L'expérience d'Attijariwafabank

Depuis la fusion de BCM avec Wafabank, Attijariwafabank s'est lancé en 2004 dans la réorganisation de son réseau extérieur avec pour objectif d'en faire un outil de conquête du marché bancaire. Cette réorganisation a touché entre autres la refonte des systèmes d'information permettant de mieux s'adapter aux progrès technologiques et à l'évolution du dispositif réglementaire dans les pays d'installation. De même, une politique de transformation des implantations européennes en réseau d'agences a été initiée. Une stratégie marketing a été élaborée, orientée vers le segment des Marocains résidant à l'étranger.

Affichant une volonté de s'imposer en tant qu'interlocuteur de choix des Marocains résidant à l'étranger, Attijariwafabank s'est lancé depuis 2005 dans la mise en place d'une nouvelle unité exclusivement dédiée aux besoins spécifiques de cette catégorie de clientèle.

Afin de pouvoir étendre son champ d'activité dans les pays de l'Union européenne, Attijariwafabank a mis en place sa filiale en France, ce qui lui a permis de se projeter dans les autres régions de ce pays. Cette stratégie d'implantation s'est accompagnée d'une implantation progressive

dans les autres pays européens accueillant un nombre important de Marocains résidant à l'étranger (Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne).

Actuellement, Attijariwafabank dispose d'une structure dédiée aux Marocains résidant à l'étranger rattachée à la direction générale pôle Banque des particuliers et des professionnels (BPP), et qui travaille en parfaite synergie avec le réseau bancaire national et assure la cogestion avec Attijariwafabank Europe en tant que banque de détail en Europe.

En Europe, le Groupe compte 73 agences⁴¹ dans 7 pays (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Angleterre et Espagne), dont 4 agences ouvertes en 2013 et 15 agences de la Compagnie de banques internationales de Paris (CBIP), filiale de CBAO absorbées fin 2013 par Attijariwafabank Europe. Les pays européens où la banque n'est pas présente sont également couverts grâce à un réseau de partenaires. L'élargissement de l'offre dans les pays de résidence a contribué largement à la croissance des parts de marché.

Les dépôts des Marocains résidant à l'étranger, captés par Attijariwafabank, sont passés de 19 milliards de dirhams marocains en 2002 à 41 milliards de dirhams marocains en 2013, soit respectivement 27,13 % et 27,67 % des dépôts des Marocains résidant à l'étranger dans le secteur bancaire. Le poids des dépôts des Marocains résidant à l'étranger représente 20 % des dépôts globaux de la banque.

Quant aux transferts des Marocains résidant à l'étranger, ils ont évolué de façon remarquable, passant de 2,9 milliards de dirhams marocains en 2005 à 3,7 milliards de dirhams marocains en 2006, puis à près de 5 milliards de dirhams marocains en 2007.

Une offre de produits en perpétuelle adaptation mais focalisée sur les produits phares d'assistance, de transfert et de crédits immobiliers

⁴⁰ www.lesechos.ma « BCP et BCPE, 9.000 agences au service des Marocains de France » du 17 juillet 2013.

⁴¹ En 2006, le nombre d'agences était de 37 seulement, et a atteint 47 en 2007 grâce à l'ouverture de plusieurs guichets en France et en Espagne et à l'installation d'un desk à Abbey National Bank à Londres. Le nombre d'agences a atteint 55 en 2009.

En terme de produits dédiés aux Marocains résidant à l'étranger, les banques offrent des services bancaires classiques et de banque à distance, une multitude d'avantages bancaires et para-bancaires, ainsi que le développement au niveau de la filiale française du crédit à la consommation, des transferts par prélèvement automatique et du transfert *cash to cash* allant de l'ouverture de comptes (le compte chèque en dirhams, le compte en dirhams convertibles ou le compte en devises), à la proposition des packs (tel le **Pack Bila Houdoud** couvrant l'essentiel des produits bancaires portant sur les centres d'intérêt des Marocains résidant à l'étranger, à la fois au Maroc et à l'étranger), aux moyens de paiement (carte nationale **Bila Houdoud** et le chéquier), à des dispositifs de suivi de compte à distance par messagerie mobile (sms) ou sur Internet.

Des solutions de financement de l'immobilier

sont également proposées, allant de l'acquisition ou la construction d'un bien immobilier au Maroc (**Miftah bila Houdoud**), à une offre de crédit immobilier **Miftah Assâad Bila Houdoud** adossé à **Damane Assakane** qui facilite l'accès à un logement au Maroc avec un plafond de 800 000 dirhams marocains.

Des financements de projets d'investissements

au Maroc (**Maccharii Bila Houdoud**) dans le cadre du fonds MDM Invest (Marocains du monde) sont proposés et permettent un financement jusqu'à 65 % du montant de l'investissement, pour un apport de 25 % par le Marocain résidant à l'étranger et une avance de l'État de 10 % non remboursable.

Des cartes de paiement et de retrait rechargeables, telles les cartes kesma⁴² et Wajda :

1. La carte kesma dédiée essentiellement aux membres de la famille des Marocains résidant à l'étranger, qui se trouvent au Maroc, offre la possibilité d'être rechargée à travers des transferts et des virements à coûts réduits ;

2. La carte wajda Bila houdoud destinée aux Marocains résidant à l'étranger permet aux bénéficiaires bancarisés ou non d'effectuer des opérations de retraits et d'achats⁴³. Elle promeut l'épargne et une meilleure gestion du budget.

Des produits d'assistance et de rapatriement de corps vers le Maroc tels que **Injad sans frontière** pour les Marocains résidant à l'étranger, leurs familles et leurs véhicules, couvrant à la fois une assistance en cas de décès et une assistance sur le trajet à destination ou au départ du Maroc.

En matière de transferts de fonds, Attijariwafa a mis en place en 2013 son nouveau produit **Trans'Pack** initié en France, un ensemble complet de moyens de transfert permettant le transfert des fonds vers le Maroc aux moyens de plusieurs canaux :

1. Ordre de virement à partir d'un compte détenu auprès d'une banque en France ;
2. Prélèvement automatique d'un compte détenu auprès d'une banque en France ;
3. Chèque en euros à déposer ou à adresser à une agence Attijariwafabank ;
4. Transfert en espèces ;
5. Compte à travers le débit d'un compte Attijariwafabank en France.

Quant aux délais et coûts de transfert,

Attijariwafa a œuvré depuis 2007 à agir aussi bien sur les délais que sur les coûts des transferts :

1. Réduction des délais à J+1 pour son réseau propre. Ces délais restent élevés en cas de partenariat avec d'autres banques partenaires et peuvent varier entre 3 et 4 jours.
2. Réduction des coûts de transfert allant jusqu'à la gratuité pour les transferts de compte à compte avec les partenaires stratégiques. En 2009, Attijariwafabank a assuré la gratuité

⁴² Lancée en 2007.

⁴³ Prix de la "Best Card Acquisition and Usage Campaign" décerné lors de la huitième édition du Forum africain des métiers et technologies (mai 2013) en récompense à la banque pour son produit novateur et inclusif en faveur de populations peu ou pas bancarisées.

des transferts des pays émetteurs (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Espagne et Italie) ainsi que la baisse de la commission de change. Cette initiative constitue la réponse à l'essoufflement des recettes des transferts des Marocains résidant à l'étranger.

Privilégiant les relations de proximité, Attijariwafa a également mis à la disposition de sa clientèle un centre d'appel dédié aux Marocains résidant à l'étranger accessible en 7 langues et à tarif réduit afin de faciliter le traitement direct des requêtes de la clientèle.

Une lecture des produits proposés par Attijariwafa depuis 2004 montre que ses offres restent essentiellement cantonnées dans des solutions de transfert, de financement immobilier⁴⁴ ou des produits d'assurance ou d'assistance⁴⁵ grâce à ses filiales Wafaimmobilier et Wafaassurance. Les offres assistance et crédits immobiliers sont revues d'une période à une autre en fonction des besoins.

La communication sur ses produits varie d'une période à une autre et d'une destination à une autre. Initiée dans les pays d'accueil, elle englobe l'affichage, le parrainage associatif, la participation aux salons d'immobilier tel le Salon de l'immobilier marocain à Paris (SMAP)⁴⁶, le recours aux médias et hors médias adapté aux spécificités des populations cibles selon les pays d'accueil complété généralement par de larges campagnes promotionnelles⁴⁷ dans le pays d'origine, notamment durant la période estivale. En 2013, Attijariwafabank a lancé la campagne *Al Farha Bila Houdoud* mise en place et déployée au niveau des ports, des aéroports, des hypermarchés Marjane et des stations Afriquia, équipées pour l'occasion de bureaux de change mobile.

Des partenariats internationaux assez diversifiés

Attijariwafa a tissé depuis 2005 des partenariats assez diversifiés notamment avec le Grupo Santander⁴⁸, sur lequel elle s'appuie pour son offre ciblant les marocains résidant en Espagne ; elle a d'ailleurs implanté des bureaux dédiés à cette clientèle au sein des agences Santander.

La signature de plusieurs accords avec des banques étrangères telles les banques italiennes (UnicreditAgenziaTu, Gruppo MPS constitué de la Banque Monte Dei Paschi de Siena, de BancaToscana et de Banca Agricola Mantovana et la Banque Unicredito), la DHB Bank en Allemagne et les banques espagnoles (Caixa Catalunya, Banco Popular et Caja de Madrid) a permis à Attijariwafa de disposer d'un large réseau pour faciliter les transferts de fonds vers le Maroc.

Capitalisant sur la largeur du réseau commercial d'Attijariwafabank au Maroc et en Europe, un nouveau modèle de distribution des produits commercialisés voit le jour en Europe. **L'activité « d'intermédiation inversée »** a donc été lancée en 2009 ; profitant de la période estivale, l'ensemble des agences à forte concentration de clients marocains résidant à l'étranger se sont lancées dans la proposition de souscriptions à des produits jusque-là disponibles uniquement en Europe.

Expérience de Al Barid bank

Barid Al-Maghrib, établissement public, régi par la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le *dahir* n° 1-97-162 du 2 *rabiil* 1418 (7 août 1997) a été transformé en une société anonyme, dénommée «Barid Al-Maghrib» S.A, régie par les dispositions de la législation relative aux sociétés anonymes, celles de la présente loi et par ses statuts conformément au Dahir n° 1-10-09 du 26 safar 1431 portant promulgation de la loi n° 07-08 portant transformation de Barid Al-Maghrib en

44 Miftah al Mouhajir en 2004.

45 Produit Al Istishfaa Eddahabi dédié à la clientèle de en 2005.

46 Salon de l'immobilier marocain à Paris.

47 2006 a été marqué par un dispositif de communication important pour célébrer le retour d'Attijariwafabank sur le marché des Marocains résidant à l'étranger.

48 Grupo Santander détient 14,55% du capital d'Attijariwafabank.

société anonyme. (B.O. n° 5822 du 18 mars 2010).

À l'instar des autres pays, Barid Al-Maghrib a lancé, le 8 juin 2010, sa filiale bancaire, Al Barid Bank.

Cette nouvelle banque cible les populations à faible revenu et/ou à revenu irrégulier. Avant le lancement d'Al Barid Bank, le Maroc avait un taux de bancarisation de 34 % en 2009. Le transfert des services financiers de Barid Al Maghrib vers sa filiale bancaire a propulsé significativement le taux de bancarisation.

Depuis cette transformation, l'offre s'est étoffée et diversifiée. La filiale de la Poste a développé les crédits particuliers avec la Société de financement et d'achats à crédit (SOFAC), l'assurance vie et produits d'épargne et de capitalisation, le cash to cash domestique, le crédit immobilier, sans pour autant omettre une offre spécifique de transferts internationaux aux Marocains résidant à l'étranger.

En effet, Al Barid Bank se positionne comme banque des familles des Marocains résidant à l'étranger et par conséquent son action reste complémentaire des autres banques représentées dans les pays de résidence des Marocains du monde. Les Marocains résidant à l'étranger transfèrent une partie de leurs revenus à travers la Poste et ses partenaires. Leurs familles viennent toucher leur mandat, ce qui constitue pour Al Barid Bank une opportunité pour promouvoir les offres de bancarisation adaptées⁴⁹.

Dans le cadre de son développement en matière de transfert d'argent, Al Barid bank a tissé des alliances avec Western Union, MoneyGram⁵⁰, Eurogiro⁵¹, etc. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la diversification des canaux de distribution en matière de transfert de fonds.

Il permettra à ces sociétés de transfert de bénéficier d'un réseau de près de 1800 agences d'Al Barid bank et d'atteindre des clients dans les endroits les plus reculés du pays en s'alliant à la Poste.

Récemment, Al Baridbank, en partenariat avec Dirham Express⁵², a lancé un nouveau service de transfert d'argent international en ligne. Le concept permet de transférer de l'argent vers le Maroc depuis les pays étrangers où résident les Marocains de la diaspora, comme la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas, et ce à travers le site web mis en place par Al Barid bank et Dirham Express⁵³. Ainsi, en débitant sa carte bancaire, le client peut transférer en ligne des sommes d'argent payables dans toutes les agences d'Al Barid bank au Maroc, ou bien il peut par la même opération créditer un compte ouvert à Al Barid bank ou chez n'importe quelle autre banque au Maroc.

Les tarifs de ces opérations de transfert y sont clairement énoncés : le taux de change et les tarifs sont communiqués à l'avance pour permettre au client de choisir la formule et le canal les mieux adaptés à ses besoins.

La banque s'est également lancée dans une politique d'extension de son réseau Al-Barid bank dans un souci de proximité pour ses clients en zone urbaine, périurbaine ou rurale, mais aussi au titre de l'amélioration continue de l'accueil clientèle et de la qualité de service.

Cherchant à mettre en relief l'activité du cash, Al Barid bank a été autorisée à créer une filiale dédiée à cette activité le 8 juillet 2013 sous sa marque « Barid Cash » et compte ouvrir 400 points de vente d'ici 2017 avec un programme d'investissement de 121,5 millions de dirhams marocains.

49 Amin Benjelloun Touimi, Directeur général de Barid Al Maghrib « Notre vocation à Al Barid bank, c'est un compte pour tous » www.lematin.ma du 9 mai 2012.

50 Depuis 2011, MoneyGram à travers ce partenariat comptera plus de 5000 agences à travers le pays.

51 Seules Al Barid bank et BCP sont membres à cette société, www.eurogiro.com

52 Créée aux États-Unis en 1999, Dirham Express a su s'imposer au fil des années sur le marché du transfert d'argent, en élargissant peu à peu son réseau. L'Europe étant aujourd'hui l'une des principales destinations de l'immigration, Dirham Express a obtenu sa propre licence d'établissement de paiement, délivrée par le Royaume-Uni, et commence à s'implanter dans pas moins de 7 pays européens, dont la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

53 www.transfert.ma

L'examen des expériences des leaders sur le marché de transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger, à savoir le Groupe de la Banque populaire et Attijariwafabank, a permis de faire ressortir les conclusions suivantes :

1. L'installation des principaux groupes bancaires marocains à travers la création de filiales qui utilisent les facilités offertes suite à l'adoption des règles relatives au « passeport européen », pour opérer la création de succursales ou la libre prestation de service (sans établissement dans un pays) ;
2. L'offre de paquets de produits d'assistance, de produits de bancassurance et de programmes de fidélité avec une orientation récente vers les produits de la banque à distance pour la nouvelle génération des Marocains résidant à l'étranger. Cette orientation corrobore l'idée que « le marché, quoique sophistiqué, est relativement saturé sur les segments classiques (transfert, tension sur le crédit habitat) des Marocains résidant à l'étranger de première génération »⁵⁴;
3. La mise en place d'un dispositif de veille concurrentielle et de plans d'action visant la fidélisation de ce segment stratégique de clientèle en se basant sur l'identité et la culture marocaines ;
4. L'utilisation de divers supports de communication tels le web, le marketing direct, l'utilisation des moyens de communication dans les pays de résidence des Marocains de la diaspora : radios, télévisions, presse, affichages, habillement de véhicules de transport en commun, tombola, etc.
5. La conclusion et la diversification de partenariats visant à renforcer le flux de transferts de fonds et à en réduire les coûts ;
6. Le lancement récent de la banque à distance (utilisation du web) en tant qu'alternative pour la réduction des coûts ;
7. Les produits liés à l'investissement restent essentiellement limités aux produits d'investissements immobiliers. Les investissements en portefeuille voire même les investissements productifs restent très limités et faiblement promus.

Par ailleurs, en cherchant à augmenter le volume des transferts de fonds, les principales banques (Attijariwafabank, BCP, BMCE et Al Barid Bank) ont conjointement lancé en 2013 un portail d'information Maghribank⁵⁵ ; il s'agit d'une plateforme visant à regrouper et vulgariser toutes les offres bancaires liées à l'épargne, à l'investissement et au transfert de fonds dans un souci de proximité avec les Marocains résidant à l'étranger.

⁵⁴ Banque africaine de développement, 2009. « Le rapport sur les transferts de fonds des migrants : un enjeu de développement », p 29.

⁵⁵ www.maghribbank.ma

CHAPITRE 4: A DIMENSION INVESTISSEMENT DES TRANSFERTS DE FONDS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Malgré leur importance pour l'économie marocaine, les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger ne portent que faiblement sur l'investissement. La création d'entreprises par les Marocains résidant à l'étranger, qui pourraient éventuellement jouer le rôle de relais avec des marchés clés pour l'offre exportable marocaine, n'a pas encore atteint sa maturité. Les transferts de fonds restent en général des flux financiers au lieu de se transformer en projets d'investissements créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

1. Une faible dynamique de l'investissement des marocains résidant à l'étranger

La part des transferts destinés à des projets d'investissement est faible, ne représentant que 7,7 % du total⁵⁶. Sur le plan sectoriel, l'immobilier détient une part prépondérante de ces investissements avec près de 500 millions de dirhams marocains par an pendant la période

(2005-2011), soit 71 % des investissements (98 % en 2011). Il est suivi des secteurs du tourisme (116 millions de dirhams marocains, soit 17 %), de l'industrie (55 millions dirhams marocains, soit 8 %) et du commerce (16 millions dirhams marocains, soit 2 %).

L'immobilier demeure le secteur dominant des investissements des migrants parce qu'il est un signe de réussite sociale et qu'il a aussi une valeur symbolique et affective pour le migrant vivant loin de chez lui. La construction d'un logement dans le pays d'origine est une sécurité contre les aléas de la vie⁵⁷ d'une part, et ne nécessite pas une présence physique de ces Marocains dans leur pays d'origine, d'autre part. L'impact de ce secteur est fort important dans la mesure où les conditions de logement entraînent une meilleure aptitude au travail tout comme une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite, ce type d'investissement provoque une dynamisation de l'économie locale, avec divers métiers liés au secteur du bâtiment (matériaux de construction, menuiserie, forge,

Tableau 9: Investissements réalisés par les Marocains résidant à l'étranger par secteur d'activité (en millions de MAD) (*)

Secteurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne (2005-11)	Part (2005-11) (per cent)
Immobilier	283	198	293	644	443	692	929	497	71
Tourisme	17	113	261	113	177	125	6	116	17
Industrie	0.4	10	163	70	125	10	7	55	8
Commerce	0.1	60	0.2	29	-	2.1	1.8	16	2
Autres	0.5	80	9	24	12	2	3.2	19	3
Total	301	461	726	880	757	831	947	700	100

Source : Office des changes.

(*) Il s'agit d'opérations financées par apport de devises et déclarées en tant qu'investissement par les Marocains résidant à l'étranger. Ces données n'incluent pas les investissements financés par disponibilités en dirhams.

⁵⁶ « Plus de 7% consistent en investissement direct. Le reste va soit à des placements financiers (0,65%), soit à des achats de valeurs mobilières (OPCVM, actions) ». « Les Marocains résidant à l'étranger - l'utilisation des transferts- Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger », Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. 2008. P.98.

⁵⁷ Migration et compétences au Maroc « Résultats de l'enquête 2011-2012 sur la migration et le lien entre compétences, migration et développement ».

Tableau 10: Évolution de l'investissement en actions et en parts d'OPCVM des Marocains résidant à l'étranger (En millions de MAD)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissements en actions cotées												
Marocains résidant à l'étranger	66	90	124	87	112	281	382	400	359	383	308	308
Étrangers	20836	24959	57 783	84 863	120 211	1,45, 710	145 269	143 843	167 105	147343	118100	136 990
Investissements en OPCVM												
Marocains résidant à l'étranger	215	249	349	366	353	352	577	507	410	368	774	371
Étrangers	290	525	541	566	690	1266	1175	876	862	529	1299	944

Source : Rapports sur les investissements étrangers à la Bourse de Casablanca/Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM)

etc.), ce qui favorise le développement de petites entreprises et stimule la création d'emplois directs et indirects (Hachana, 2007).

Outre la spécialisation dans l'immobilier, d'autres particularités caractérisent les investissements des Marocains résidant à l'étranger au niveau des montants investis, des secteurs d'investissement, de la nature des projets et de leur localisation. Les Marocains résidant à l'étranger investissent surtout dans les petits projets, dont le montant d'investissement est inférieur à 500 000 dirhams marocains (40 % du total). À l'opposé, les grands projets qui dépassent 5 millions de dirhams marocains ne représentent que 14 %⁵⁸ des investissements.

Une autre caractéristique importante est liée au profil des Marocains résidant à l'étranger. Ce profil, selon chaque génération, influe sur le choix des secteurs. Pour les première et deuxième générations des Marocains résidant à l'étranger, 65 % à 72 % du total des investissements concernent le secteur de l'immobilier. Le reste se répartit entre les autres secteurs à raison de 70 % pour les services et 30 % pour l'agriculture, l'agroalimentaire et l'industrie.

Contrairement au secteur agricole et à celui du commerce où prédominent essentiellement les

petits projets, les activités de service portent sur des projets dont le montant d'investissement est relativement important. Les Marocains résidant à l'étranger issus de la troisième génération optent principalement pour des projets dans le tourisme, la restauration et la sous-traitance. Le choix du lieu d'implantation n'est pas fortuit dans la mesure où les Marocains résidant à l'étranger choisissent généralement leur région d'origine. Néanmoins, les projets de haute technologie ainsi que ceux liés à l'enseignement, aux techniques de communication et de publicité s'orientent exclusivement vers les grandes villes du pays.

Par ailleurs, au niveau de la bourse des valeurs de Casablanca, on assiste à un intérêt croissant envers cette place financière de la part d'investisseurs marocains résidant à l'étranger, principalement les nouvelles générations, mais cet investissement reste faible eu égard à l'importance des transferts.

En effet, l'investissement en portefeuille des Marocains résidant à l'étranger a enregistré une percée spectaculaire dans le secteur des valeurs mobilières, composé des actions cotées et des organismes de placement collectif en valeur immobilière (OPCVM). L'évolution de chacune de ces deux catégories se présente comme suit :

⁵⁸ « Investissements directs étrangers dans le monde et au Maroc ». Ministère des affaires économiques et générales, octobre 2007. P.33.

1. Les actions cotées : L'investissement en actions cotées des Marocains résidant à l'étranger est passé de 66 millions de dirhams marocains à 308 millions de dirhams marocains en 2013, soit une progression de 480 %. Ce montant ne représente cependant que 0,22 % du total de l'investissement étranger estimé à 136 milliards 990 millions de dirhams marocains (contre 0,3 % en 2011), détenu à hauteur de 98,71 % par des personnes morales étrangères, avec une forte présence des personnes morales françaises non résidentes.

2. Les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) : L'investissement en titres OPCVM des Marocains résidant à l'étranger a évolué de façon régulière pendant la période 2002-2013 et est passé de 215 millions de dirhams marocains en 2002 à 371 millions de dirhams marocains en 2013, avec une hausse remarquable en 2008 et 2009. Cette hausse est estimée à 64 % par rapport à 2007. L'investissement a représenté 49,10 % de l'investissement étranger en OPCVM en 2008 contre 27,80 % en 2007. Cet investissement a baissé en 2011 pour ne représenter que 39 %.

Les investissements en portefeuille des Marocains résidant à l'étranger ont nettement évolué entre 2002 à 2013, passant de 281 millions de dirhams marocains à 679 millions de dirhams marocains, soit une hausse de 141,63 %, avec un pic de 959 milliards de dirhams marocains en 2008 et 1082 milliards de dirhams marocains en 2012. Rapportés au volume global des transferts des Marocains résidant à l'étranger la même année, ils ne représentent qu'à peine 2,4 % en 2013 contre 1,80 % en 2008, mais avec une croissance soutenue, aussi bien pour les actions cotées que pour les OPCVM.

2. Les structures publiques

Les centres régionaux d'investissement :

Ces centres assurent deux fonctions essentielles : l'aide à la création d'entreprises et l'aide aux investisseurs. Ils sont composés de deux guichets, à savoir le guichet d'aide à la création d'entreprises et celui d'aide aux investisseurs (voir encadré ci-dessous).

Même si les centres régionaux d'investissement (CRI) traitent les investisseurs de la diaspora sur un pied d'égalité avec les résidents marocains, il faudrait faire observer que les Marocains résidant à l'étranger bénéficient cependant de certains avantages. Les services assurés par les CRI au profit des Marocains résidant à l'étranger se résument comme suit :

1. Célébration de la journée nationale des Marocains résidant à l'étranger le 10 août de chaque année (organisation de rencontres, de journées portes ouvertes, d'ateliers/débats, etc.) ;
2. Réponse en priorité aux sollicitations des Marocains résidant à l'étranger (demandes de renseignements par courrier électronique ou par courrier officiel) ;
3. Conduite de délégations d'opérateurs économiques et institutionnels à destination des pays d'accueil de la diaspora pour y rencontrer les Marocains résidant à l'étranger, leur présenter les possibilités et la dynamique économique régionales, et les sensibiliser aux possibilités d'investissement dans la région.

Cela dit, certains CRI ont réussi par rapport à d'autres à se différencier en termes d'approche en direction de ce segment. En effet, la place des Marocains résidant à l'étranger dans les orientations stratégiques de certains CRI est visible à travers une communication ciblée sur leur site web ou par la mise en place de cellules dédiées aux Marocains résidant à l'étranger⁵⁹. Sur la base des données recueillies auprès des cinq CRI ayant répondu aux questionnaires, il ressort clairement les observations suivantes :

⁵⁹ Le cas du CRI de Souss Massa Draa où les visiteurs marocains résidant à l'étranger représentent 4% de l'ensemble des visiteurs.

1. En moyenne annuelle, le nombre des entreprises créées par les Marocains résidant à l'étranger varie d'une région à une autre, allant de 15 à 90 ;
2. Les projets d'investissement sont portés par les Marocains résidant à l'étranger eux-mêmes dans la majorité des cas. Cela dit, certains Marocains résidant à l'étranger s'associent aux investisseurs nationaux ;
3. La moyenne des investissements des Marocains résidant à l'étranger varie d'un CRI à un autre, allant d'un peu plus de 1 million de dirhams marocains à 15 millions de dirhams marocains. Les secteurs d'intérêt pour les Marocains résidant à l'étranger dépendent aussi du potentiel de la région ;
4. Des études d'opportunités d'investissement sont réalisées au profit des Marocains résidant à l'étranger⁶⁰ ;
5. Les problèmes des investisseurs de la diaspora varient en termes d'ampleur d'une région à une autre. Pour certaines régions, la question du choix de projet et de financement se pose avec acuité. Pour d'autres, le problème foncier reste un facteur dissuasif de l'investissement.

Cela dit, d'autres problèmes surgissent du fait de l'investisseur, de la présentation de dossiers incomplets, de l'absence d'interlocuteur pour le suivi du dossier ou en cas de représentant, de l'incapacité de ce dernier à assurer un suivi approprié des dossiers ou de représenter les Marocains résidant à l'étranger. Certains Marocains résidant à l'étranger présentent leurs dossiers pendant leur séjour au Maroc et demandent une instruction rapide, passant outre les procédures en vigueur.

En termes de coordination, les CRI entretiennent des relations de partenariat privilégiées avec la Fondation banque populaire pour la création d'entreprise ⁶¹, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et, dans les régions à vocation agricole, le fonds de développement agricole. La coordination s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement et/ou d'un financement des projets d'investissement. La relation avec les structures dédiées aux Marocains résidant à l'étranger reste quasi absente ou ponctuelle. Certains CRI ont conclu des conventions-cadres avec le club des investisseurs des Marocains à l'étranger.

⁶⁰ Le cas du CRI de Souss Massa Draa qui a mené une étude dans les zones de Taroudante, Tiznit, Tata.

⁶¹ Des conventions ont été même conclues entre les CRI et la fondation pour la création de comités régionaux d'entreprises pour les Marocains résidant à l'étranger, visant à créer un espace de rencontre et de concertation avec tous les opérateurs régionaux impliqués dans le processus de l'investissement privé dans la région.

Encadré n°2: Attributions des CRI

Le guichet d'aide à la création d'entreprises reste l'interlocuteur unique de toutes les personnes qui veulent créer une entreprise, quelle qu'en soit la forme, et qui souhaiteraient avoir recours à ce service. Ce guichet disposera d'annexes au niveau provincial, préfectoral ou communal, selon les besoins et les moyens. Son personnel met à la disposition des demandeurs un formulaire unique dans lequel figurent tous les renseignements exigés par la législation ou la réglementation pour la création de l'entreprise. Ce personnel accomplit toutes les démarches nécessaires pour recueillir, auprès des administrations compétentes, les documents ou attestations exigés par la législation ou la réglementation, et qui sont nécessaires à la création d'une société. Dans un délai déterminé par le wali, il met à la disposition du demandeur les pièces justificatives délivrées par les administrations établissant l'existence de l'entreprise. Le personnel du CRI doit donc faire preuve d'une agressivité toute particulière et ne pas être en attente des porteurs de projets. Il doit également œuvrer à faciliter le passage du secteur informel au secteur formel de façon souple et intelligente.

Quant au guichet d'aide aux investisseurs :

- Il procure aux investisseurs toutes les informations utiles pour l'investissement régional. Il étudie aussi toutes les demandes d'autorisation administrative et prépare tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation des projets d'investissement dans des secteurs industriels, agro-industriels, miniers, touristiques, artisanaux et d'habitat, lorsqu'il s'agit d'investissements dont le montant est inférieur à 200 millions de dirhams marocains, et ce, afin de permettre au Wali de région de délivrer les autorisations ou de signer les actes administratifs afférents à ces investissements;

- Il étudie les projets de contrats ou de conventions à conclure avec l'État, pour les investissements concernés par les secteurs précités, mais dont le montant est égal ou supérieur à 200 millions de dirhams marocains. Ceci a pour but de faire bénéficier l'investisseur des avantages particuliers, et les transmettre à l'autorité gouvernementale compétente pour approbation et signature par les parties contractantes. Le Wali, dans la limite de ses compétences, prépare et exécute les autorisations, actes et contrats nécessaires à la réalisation de l'investissement, prévus par la convention dont il est chargé de l'exécution ;

- Il propose des solutions amiables aux différends entre les investisseurs et les administrations. Dans le cadre de cette mission, le CRI joue un rôle de soutien actif à l'investisseur nouveau tout en veillant à apporter son assistance aux entreprises en difficulté pour favoriser la continuité de leur activité.

La Commission des investissements

Présidée par le Premier Ministre, la Commission des investissements a pour objectif de mettre en œuvre toute mesure pouvant améliorer et promouvoir l'environnement des investissements au Maroc, de statuer sur les blocages à la réalisation de tout projet d'investissement et de simplifier les procédures pouvant bloquer la

réalisation des projets d'investissement dont le coût dépasse 200 millions de dirhams marocains.

La nature des projets des Marocains résidant à l'étranger ainsi que le montant moyen de leurs investissements montrent que cette commission des investissements est loin de concerner ce segment.

Le Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM)

En tant qu'autorité de régulation des marchés de capitaux, le CDVM a été institué par le Dahir portant loi n° 1-93-212 et a pour mission :

1. De s'assurer de la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ;
2. De veiller au bon fonctionnement des marchés ;
3. D'assister le gouvernement dans l'exercice de ses attributions en matière de réglementation des marchés.

Cette structure considère tous les investisseurs (y compris les Marocains résidant à l'étranger) sur un pied d'égalité en termes de traitement, ainsi que d'accès à l'information et aux produits financiers.

L'Agence marocaine de développement des investissements

L'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'autonomie financière, chargé du développement et de la promotion des investissements au Maroc.

Sa mission est d'établir **une structure d'accueil et d'orientation pour les investisseurs**. L'Agence est également **chargée de la coopération et de la coordination des activités de promotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger**.

Elle met à la disposition des investisseurs étrangers, dont les Marocains résidant à l'étranger, les renseignements sur le potentiel d'investissement, par région économique et par secteur, selon les réglementations en vigueur. Elle présente aux investisseurs les atouts et les caractéristiques du Maroc en termes d'implantation : le cadre juridique et économique, ainsi que les avantages financiers disponibles au niveau régional et national. Elle apporte aussi l'aide nécessaire pour accélérer les procédures et faciliter les contacts avec les services

gouvernementaux. Elle a lancé dès avril 2011 son service après-vente (**After Care**) pour fidéliser les investisseurs présents dans le pays : meilleur suivi des projets d'investissement et collecte d'information sur le terrain, identification des besoins de facilitation, et meilleure coordination entre les administrations locales et centrales.

Le caractère promotionnel de l'Agence et le contenu de son offre montrent qu'elle est loin de couvrir les besoins de ce segment dont la moyenne des investissements reste faible eu égard à l'ampleur des projets promus par l'Agence. Le projet de repositionnement de l'AMDI pourrait éventuellement tenir compte de ce segment non encore privilégié par les instances de promotion des investissements au Maroc.

3. Les structures privées ;

Fondation création d'entreprises du Groupe banque populaire

La Fondation création d'entreprises (FCE) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Sa mission consiste à :

1. Œuvrer pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne parmi les porteurs de projets ;
2. Promouvoir et faciliter l'investissement aux niveaux régional et national ;
3. Faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets ;
4. Favoriser la pérennité des entreprises bénéficiaires de ses services ;
5. Assurer une proximité locale grâce à son réseau de bureaux régionaux ;
6. Contribuer à une veille concernant la création d'entreprises au niveau régional et national.

En 2009, la fondation a entrepris une démarche de conseil au profit des investisseurs de la communauté des Marocains résidant à l'étranger, et mis en œuvre des actions promotionnelles

comme la participation à la Caravane de promotion de l'investissement en faveur des Marocains résidant à l'étranger dans 5 pays d'accueil en Europe, en coopération avec la Banque populaire, la CHaaBiBank Europe, Bank Amal et le Club des investisseurs des Marocains à l'étranger.

Ses produits sont orientés vers 2 cibles principales :

1. Clientèle locale :

- L'assistance pour les porteurs d'idées d'entreprises ;
- L'accompagnement pré-crédation pour les porteurs de projets d'entreprises ;
- Le suivi post-crédation des entreprises récemment créées.

2. Clientèle Marocains Du monde :

- Pack Assist/Invest/ services dédiés aux Marocains résidant à l'étranger dans leurs pays d'accueil

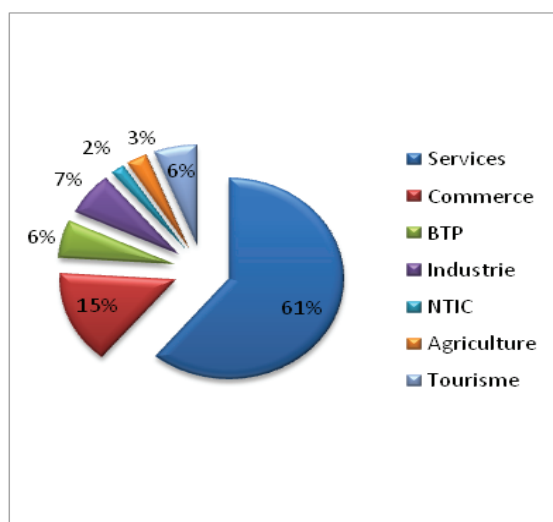
- Pack Dalil /Invest/ services dédiés aux Marocains résidant à l'étranger qui reviennent au Maroc.

Au niveau du marché des Marocains résidant à l'étranger

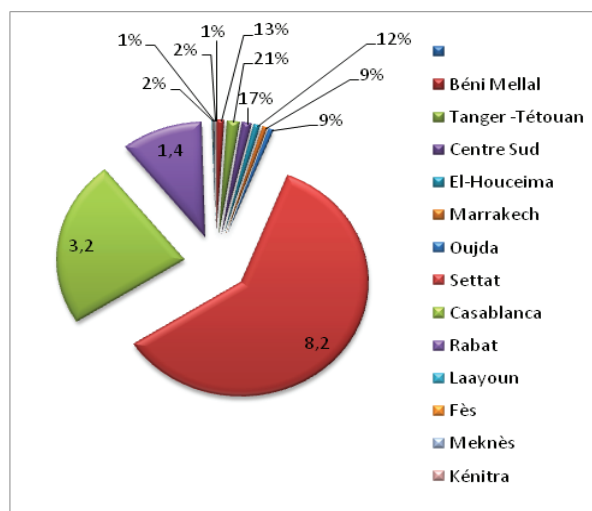
- Participation au programme ACEDIM I et II (Accompagnement à la création d'entreprises de la diaspora avec le partenaire ACIM) ;
- Participation de la FCE au programme DiaMed pour l'appui à l'insertion des jeunes diplômés maghrébins et à l'entrepreneuriat local.

En tant que structure d'accompagnement, la FCE a accompagné au cours de 2010-2013 la création de 241 entreprises⁶² avec des investissements s'élevant à 285 810 000 dirhams marocains et 1178 emplois créés, soit une moyenne d'investissement de près de 1 186 000 dirhams marocains par entreprise et une moyenne des emplois créés de près de 5 postes par entreprise. La création des entreprises est orientée principalement vers les secteurs des services (61 %) et du commerce (15 %), la région

Graphique 23: Répartition des investissements des Marocains résidant à l'étranger par secteur



Graphique 24: Répartition des investissements Marocains résidant à l'étranger par région



Source : Fondation création d'entreprises/Groupe Banque populaire 2010-2013.

⁶² Dont 51 entités créées seulement en 2011 par les Marocains résidant à l'étranger, qui représentent à elles seules une enveloppe d'investissements s'élevant à plus de 72 milliards de dirhams marocains, contribuant à la création de 240 emplois.

de Tanger venant en tête, suivie d'Agadir et de Béni Mellal, comme le montrent les graphiques suivants :

Bank Al Amal (BAA)

Créé en 1989, Bank Al Amal (BAA) a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs marocains résidant à l'étranger, désireux de s'implanter au Maroc. Depuis son lancement, BAA a contribué à la création et au développement de projets de grande envergure, portés par des entrepreneurs issus de la communauté des Marocains résidant à l'étranger, leur permettant de prendre part au développement économique et social du Maroc.

Elle a acquis depuis avril 1992 deux nouvelles activités pour dynamiser sa présence sur le marché. Il s'agit de l'étude directe des dossiers et de l'accord des crédits à moyen et long terme.

Après 21 ans d'existence, Bank Al Amal devient enfin une banque à part entière ; l'institution a été autorisée par Bank Al Maghrib à collecter des dépôts. Cela ne lui était guère possible depuis sa création en 1989 compte tenu de sa vocation initiale, qui était celle d'accompagner les Marocains résidant à l'étranger en finançant leurs projets au Maroc.

Toutefois, contrairement aux autres banques commerciales, BAA, tout en octroyant des crédits, ne pouvait collecter des dépôts. Elle devait donc se refinancer auprès d'autres bailleurs de fonds, dont des banques, ce qui la rendait moins compétitive à cause du renchérissement du coût de ses ressources. La banque des Marocains résidant à l'étranger a traîné cette malformation depuis sa naissance pour se transformer pratiquement en coquille vide, sous l'effet de l'intensification de la concurrence.

En 2009, la Banque centrale populaire prend le contrôle de l'établissement en rachetant 40 % du capital et devient une des filiales du Groupe spécialisé dans l'accompagnement et le

financement des programmes d'investissement de la clientèle des Marocains résidant à l'étranger. En 2010, l'établissement a reçu de la Banque centrale l'autorisation de procéder à la collecte de dépôts, mais uniquement auprès de la clientèle des Marocains résidant à l'étranger.

Restructurée en 2011 grâce à son adossement au Groupe, Bank Al Amal bénéficie de moyens financiers, humains et techniques adéquats⁶³ dans le cadre de sa principale mission, à savoir la contribution au financement des projets portés totalement ou partiellement par les Marocains résidant à l'étranger et/ou par les membres de leur famille.

Bank AL Amal met à la disposition des entrepreneurs marocains résidant à l'étranger une offre de produits et services bancaires intégrés :

1. Mise en relation avec les différents administrations et intervenants dans l'investissement ;
2. Conseil juridique et fiscal ;
3. Ingénierie financière ;
4. Assistance à l'élaboration des études de faisabilité et du *business plan* ;
5. Montage technique des dossiers d'investissement.

Tableau 11: Actions de Bank Al Amal en faveur des Marocains résidant à l'étranger (2011-2013)

Types de prestations	2011	2012	2013
Conseil assistance et accompagnement	ND	ND	49564
Financement de projets	43	ND	25
Montant d'investissements	ND	203 millions de MAD	330 millions de MAD

Source : Rapports annuels du Groupe Banque populaire (2011-2013).

⁶³ Rapport annuel du Groupe Banque populaire en 2011.

⁶⁴ 350 Marocains résidant à l'étranger ont formulé des demandes d'informations sectorielles et 65 ont demandé un accompagnement juridique ou financier

Club des investisseurs marocains de l'étranger (CIME)

Par ailleurs, pour encourager la communauté marocaine à l'étranger à investir au Maroc et en faire une force motrice de développement, le **Club des investisseurs marocains de l'étranger** a été créé en 1997. Il a réussi à drainer de nombreux projets dans différentes régions du Maroc à raison d'une moyenne de plus de 50 projets par an (plus de 500 projets dans tous les secteurs en 1997-2007, soit 27000 emplois et un chiffre d'affaires annuel de 270 millions de dirhams marocains).

4. Cadre institutionnel et réglementaire spécifique aux Marocains résidant à l'étranger

Sur le plan institutionnel et en réponse à des politiques d'intégration des pays d'accueil des Marocains résidant à l'étranger, le Maroc a mis en place dans les années 1990 des structures publiques dédiées à la communauté marocaine à l'étranger. Ces structures visent à renforcer les liens avec le pays d'origine.

Le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, partenaire politique dans la question migratoire, a mis en place une cellule pour accompagner les porteurs de projets et investisseurs marocains résidant à l'étranger. Cette structure a pour principaux objectifs d'informer et d'orienter les investisseurs marocains potentiels résidant à l'étranger sur les différents secteurs de l'économie nationale et d'assister les porteurs de projets qui le souhaitent à toutes les étapes, de la conception jusqu'à la réalisation de leur investissement et, enfin, d'identifier et mettre en place des partenariats avec les acteurs locaux pour encourager les Marocains résidant à l'étranger à contribuer au développement de leur région d'origine.⁶⁵

Dans le cadre du renforcement des liens avec les Marocains résidant à l'étranger, le Ministère a

également mis en place un centre des Marocains résidant à l'étranger, dont l'objectif principal consiste à faciliter les efforts déployés au niveau national pour la promotion des droits des migrants.

Le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a mis en place une plateforme Web ciblant de façon prioritaire la communauté marocaine expatriée et qualifiée dans la perspective de faciliter leur accès à l'information sur la mobilisation des compétences marocaines à l'étranger.

Un fonds dédié aux investissements des Marocains résidant à l'étranger, « MDM invest », a été aussi mis en place le 14 juillet 2009 suite à la signature d'une convention entre l'État, la Caisse centrale de garantie (CCG) et les banques. Cette convention vise à :

1. Contribuer au développement économique et social du Maroc, notamment au niveau local et régional ;
2. Promouvoir les investissements des Marocains résidant à l'étranger au Maroc.

En contrepartie d'un apport en fonds propres en devises représentant 25 % du coût total d'un projet porté par un Marocain résidant à l'étranger, l'État accorde une subvention de 10 % plafonnée à 5 millions de dirhams marocains et les banques accordent un financement jusqu'à 65 % du coût total du projet. Le montant de l'investissement doit être égal, au moins, à 1 million de dirhams marocains.

Toutefois, ce fonds, géré par la CCG, n'a pas suscité l'enthousiasme escompté au sein de la communauté des Marocains résidant à l'étranger. En effet, 21 projets seulement en ont bénéficié pour un montant total de 140 489 500 dirhams marocains, avec une subvention du fonds de 13 889 900 dirhams marocains et la création de 272 emplois.

⁶⁵ Accompagnement des investisseurs marocains résidant à l'étranger. <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/mre-services/accompagnement-pour-les-investisseurs-mre.aspx>

Ce désintérêt a pour causes l'obligation d'apport de fonds propres par les investisseurs et les difficultés rencontrées pour investir au Maroc (accompagnement, administration, etc.). Le fonds « MDM invest » a expiré le 31 décembre 2011. Une reconduction de ce dispositif d'appui a fait l'objet d'une convention signée le 27 avril 2013 et permettant d'intégrer de nouvelles dispositions portant notamment sur le critère d'éligibilité. Dans la nouvelle version et selon ce critère, les projets d'investissement promus directement par un ou plusieurs Marocains résidant à l'étranger, seuls ou associés à des investisseurs marocains ou étrangers, recevront un appui du Fonds. Selon la version de 2009, le Fonds était exclusivement dédié aux projets promus uniquement par les Marocains résidant à l'étranger.

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger a été créée en 1990 par feu Sa Majesté le Roi Hassan II et présidée par SAR la Princesse Lalla Meryem. La Fondation s'est assigné pour principale mission d'œuvrer pour le maintien des liens fondamentaux que les Marocains résidant à l'étranger entretiennent avec leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Elle est structurée autour de 6 pôles, dont 4 liés directement à son métier :

1. Promotion culturelle ;
2. Promotion économique ;
3. Assistance juridique et sociale ;
4. Coopération internationale et partenariat.

Le 25 avril 2002, la Fondation et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont signé une convention de partenariat portant sur la création **d'un Observatoire de la communauté marocaine résidant à l'étranger (OCMRE)**⁶⁶ chargé de la collecte et de la gestion des données relatives à la diaspora marocaine. Outil d'analyse et d'aide à la prise de décision, cet Observatoire est composé d'un réseau

d'experts, de chercheurs, d'universitaires et de partenaires de la Fondation. Par ses publications, l'Observatoire assure la diffusion de l'information et des analyses, contribue à la prise de décision et alimente le débat sur la question migratoire et la situation des Marocains résidants à l'étranger.

De son côté, et dans le cadre des efforts en faveur des Marocains du monde, en particulier les porteurs de projets, l'**Administration de la douane et des impôts indirects (ADII)** a établi en mai 2012 un guide douanier pour les Marocains résidant à l'étranger, intitulé « **Marocains du monde : facilitez-vous la douane** »⁶⁷. Ce guide présente les dispositions et les formalités de passage en douane dans les meilleures conditions, notamment les dispositions relatives au régime de change, les admissions temporaires, les importations et exportations au Maroc des moyens de paiement libellés en devises.

Pour sa part, la **Direction générale des impôts (DGI)** accorde une importance particulière aux Marocains résidant à l'étranger. Elle participe ainsi aux salons organisés par la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et aux caravanes d'information lancées en Europe par certains ministères et associations. Elle participe également à la Journée nationale des Marocains résidant à l'étranger, organisée annuellement le 10 août. Elle met aussi en place, chaque année, en période estivale, un dispositif d'information et d'orientation comprenant ⁶⁸ :

- Une brochure spécifique au niveau des bureaux d'accueil de la DGI, de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ainsi que sur le portail internet de la DGI ;
- Une cellule d'accueil et d'information, mise en place depuis 2000 au sein de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, pour prendre en charge leurs demandes, qu'ils soient partout ailleurs dans le monde ou sur tout le territoire ;

⁶⁶ Rapport Groupe Banque populaire (2002).

⁶⁷ Voir site de l'Administration de la douane et impôts indirects. www.douane.gov.ma

⁶⁸ Actions de la DGI en faveur des Marocains résidant à l'étranger. <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/mre-services/actions-de-la-dgi-en-faveur-des-mre.aspx>

- Une priorité accordée dans toutes les directions régionales aux Marocains résidant à l'étranger pour le traitement de leurs dossiers et de leurs réclamations dans les plus brefs délais.

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) est une institution nationale consultative et de prospective placée sous l'autorité de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il a été créé par *Dahir* en décembre 2007, et constitutionalisé à l'occasion de la réforme constitutionnelle approuvée par le référendum du 1er juillet 2011. Le CCME est chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants à l'étranger.

En outre, il a pour mission d'émettre des avis sur la défense des intérêts des Marocains de l'étranger à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, de renforcer leur contribution au développement économique, social et humain du pays et de consolider les rapports d'amitié et de coopération entre le Maroc et les pays de résidence.

L'office des changes accorde différents avantages aux Marocains résidant à l'étranger. Ces derniers bénéficient en effet à la fois des avantages accordés aux personnes physiques marocaines résidentes et de ceux dont bénéficient les étrangers résidant ou non au Maroc. En tant que Marocains, ils jouissent de tous les avantages accordés aux concitoyens comme l'accès à des crédits en dirhams accordés par des entités résidentes, la liberté d'investir et d'acquérir tout actif au Maroc, le bénéfice des dotations en devises pour couvrir les dépenses à l'étranger au titre des voyages touristiques et religieux, les frais de scolarité, les soins médicaux, etc. L'Office des changes est également une structure prestataire de services de transfert de fonds des Marocains résidant à l'étranger.

Au même titre que les étrangers non résidents, les Marocains résidant à l'étranger bénéficient dans le cadre de la réglementation des changes

d'un régime libéral qui leur garantit l'entière liberté pour la réalisation de leurs opérations en devises. Ce régime couvre pratiquement tous les domaines qui les intéressent, notamment :

L'importation et l'exportation de devises :

Les Marocains résidant à l'étranger peuvent importer ou exporter librement des moyens de paiement libellés en devises, sans limitation de montant. Les devises importées ou exportées sous forme de billets de banque sont soumises à déclaration à l'entrée et à la sortie du territoire national auprès des services douaniers des frontières, **lorsque le montant importé ou exporté est égal ou supérieur à la contre-valeur de 100 000 dirhams marocains.**

Les Marocains résidant à l'étranger peuvent racheter et exporter jusqu'à **50 % des devises rapatriées**⁶⁹ et cédées sur le marché des changes au cours des douze derniers mois **dans la limite d'un montant de 100 000 dirhams marocains.** Les sommes portées au crédit de leur compte en dirhams convertibles ne sont pas prises en considération.

L'ouverture de comptes en dirhams convertibles ou de comptes en devises : L'ouverture de ces comptes intervient librement sur simple demande des intéressés et ce, quel qu'en soit le montant en devises apporté à titre de versement initial. Ils bénéficient également de cartes de paiement et/ou des cartes de crédit internationales adossées aux disponibilités de ces comptes, qu'ils peuvent utiliser également pour les paiements au Maroc et à l'étranger.

La garantie de transfert au titre des investissements (en devises qu'ils réalisent) au Maroc dans le sens où les Marocains résidant à l'étranger bénéficient, au même titre que les investisseurs étrangers, d'une totale convertibilité pour leurs investissements en dirhams convertibles ou en devises au Maroc⁷⁰ pour :

⁶⁹ En 2011, le taux était de 40% des devises rapatriées et cédées sur le marché des changes au cours des douze derniers mois dans la limite d'un montant de 50 000 dirhams marocains et ce, à l'exclusion des devises portées au crédit du compte en dirhams convertibles.

⁷⁰ Ces dispositions avantageuses sont consacrées par la loi-cadre n°18-95, formant la charte de l'investissement en vertu de laquelle « les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non résidentes, ainsi que toute personne physique marocaine établie à l'étranger, qui réalisent au Maroc des investissements financés en devises, bénéficient pour lesdits investissements d'un régime de convertibilité qui leur garantit l'entière liberté. »

1. La réalisation de leurs opérations d'investissements au Maroc ;
2. Le transfert des revenus produits par ces investissements ;
3. Le transfert du produit de cession ou de liquidation de l'investissement, y compris les plus-values réalisées.

La possibilité de contracter des emprunts en dirhams pour le financement de l'acquisition ou de la construction de biens immeubles au Maroc :

1. L'acquisition de biens immeubles situés au Maroc et appartenant à des étrangers et le règlement en devises de la valeur correspondante à l'étranger ;
2. Le transfert des économies sur revenus et des charges sociales.

La charte d'investissement a été adoptée en remplacement des différents cadres d'investissement sectoriels. Elle se caractérise par plusieurs avantages relatifs à l'investissement, notamment des avantages fiscaux pour l'acquisition de terrains et de biens d'équipement destinés à la réalisation de l'investissement, des incitations concernant les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que l'octroi d'un régime fiscal préférentiel en faveur du développement régional.

Une réforme de la charte d'investissement est en cours. Elle vise à améliorer le régime incitatif de l'investissement au Maroc. Ce projet de loi a pour objectif de présenter à l'investisseur un cadre global. Il prévoit la mise en place d'un régime conventionnel cohérent, offrant un appui budgétaire et financier de l'État accompagné de procédures simplifiées.

5. Contraintes limitant le développement des investissements des Marocains résidant à l'étranger

Malgré tout cet arsenal d'actions relatives au climat des affaires pour encourager les porteurs de projets, en particulier les Marocains résidant à l'étranger, à investir au Maroc, seule une minorité semble porter un intérêt d'investir au Maroc. D'un autre côté, une faible part des transferts de fonds est affectée à l'investissement (environ 8 %⁷¹), dans le secteur immobilier et dans des régions déjà prospères au détriment de zones rurales condamnées au désinvestissement. Les problèmes liés aux droits de propriété, à la corruption, aux dysfonctionnements du marché et à la bureaucratie freinent les investissements.

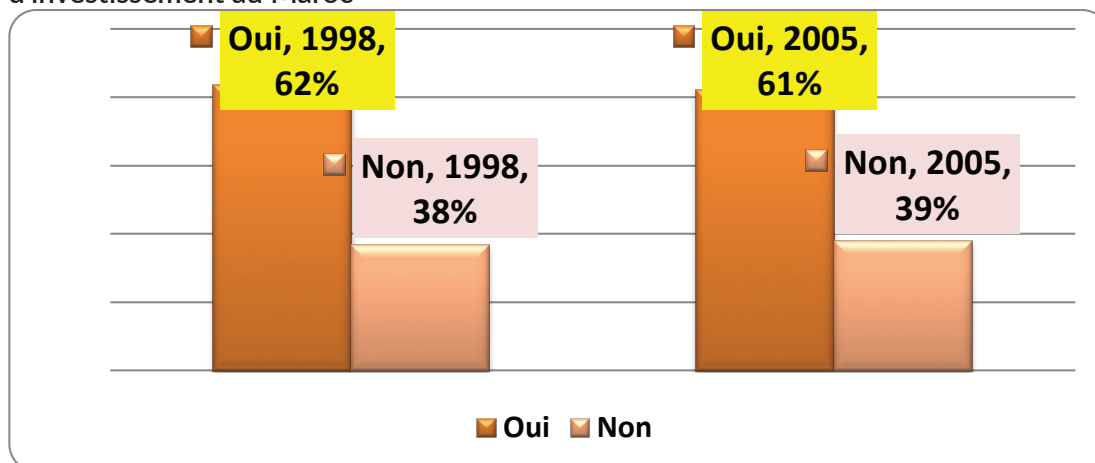
Contraintes liées à l'environnement des affaires au Maroc

Plusieurs facteurs expliquent ce désintérêt de nombreux Marocains résidant à l'étranger pour la réalisation de projets au Maroc. Selon les résultats de l'enquête de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, 6 sur 10 de ceux qui ont investi dans le Royaume ont déclaré en 2005 avoir rencontré des problèmes. Cette proportion n'a d'ailleurs pas varié depuis 1998 (autour de 62 %), alors qu'un seul Marocain résidant à l'étranger sur dix a bénéficié d'avantages particuliers⁷².

71 Source : Résultats d'enquête sur les marocains résidant à l'étranger : L'utilisation des Transferts, 2008.

72 Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, 2008. « L'utilisation des transferts, résultats d'enquête ». Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger ». p.119.

Graphique 25: Marocains résidant à l'étranger et difficultés rencontrées en matière d'investissement au Maroc



Source : calculé sur la base des résultats de l'enquête sur l'utilisation des transferts par les Marocains résidant à l'étranger.

L'enquête montre aussi que les cinq premiers problèmes rencontrés par les Marocains résidant à l'étranger dans la réalisation de leurs investissements au Maroc sont les mêmes, que ce soit en 1998 ou en 2005, avec toutefois quelques améliorations. En premier lieu, le problème administratif (40 %). Il est suivi de la corruption qui est passée du 3^{ème} au 2^{ème} rang en 2005 (22,1 %). La fiscalité vient à la 3^{ème} place (10 %). Le financement qui était 2^{ème} en 1998 est passé au 4^{ème} rang (de 18,4 % à 6,7 %). Enfin, la confiance (6,4 %) ainsi que l'accueil et l'information (4,5 %) qui totalisent tous les deux 11 % environ.

Ces contraintes ont été, d'ailleurs, soulevées par plusieurs organismes internationaux comme entraves à l'attractivité des investissements au Maroc et qui ont affecté négativement son classement au titre du climat des affaires, selon le rapport *Doping Business* publié par la Banque mondiale, dans lequel le Maroc était moins bien classé que certains pays émergents et en développement, y compris ceux appartenant à la région MENA, soit au 97^{ème} rang en 2013.

Toutefois, l'accélération des réformes au cours des deux dernières années, notamment pour ce qui est de l'assouplissement des procédures, a

Tableau 12 : Nature des problèmes rencontrés par les Marocains résidant à l'étranger investisseurs (1998 et 2005)

Nature du problème	1998	Rang	2005	Rang
Administratif	42,2	1	39,9	1
Corruption	13,4	3	22,1	2
Financement	18,4	2	6,7	4
Fiscalité	13	4	10,1	3
Confiance	6,8	5	6,4	5
Accueil et information	3,8	6	4,5	7
Autres	2,4	7	10,3	6
Total	100		100	

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger « L'utilisation des transferts : résultats d'enquête », Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger », 2008. P.119.

Tableau 13: Classement du Maroc selon les indicateurs de l'environnement des affaires

Indicateurs	Classement 2013	Classement 2014	Classement 2015
Création d'entreprise	56	47	54
Octroi de permis de construire	79	55	54
Raccordement à l'électricité	92	87	91
Transfert de propriété	163	126	115
Obtention de prêts	104	99	104
Protection des investisseurs	100	118	122
Paievements des impôts	110	57	66
Commerce transfrontalier	47	40	31
Exécution des contrats	88	81	81
Règlement de l'insolvabilité	86	108	113
Environnement des affaires	97	87	71

Source : « Doing business 2013, 2014 et 2015 ».

permis au Maroc d'améliorer graduellement son positionnement international, pour passer de la 87^{ème} position en 2014 à la 71^{ème} position en 2015, selon le Rapport Doing Business.

Outre les contraintes liées au climat général des affaires, un autre problème, d'ordre institutionnel, montre que la multiplicité des intervenants dans le domaine de la migration et le double emploi des attributions ou des actions rendent la tâche encore plus difficile pour les Marocains résidant à l'étranger porteurs de projets.

En effet, plusieurs structures sont concernées par la question de la migration au Maroc. On retrouve le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE), le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCMRE), la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, le Ministère des affaires étrangère et de la coopération, ainsi que le Ministère de l'emploi.

La multiplication des institutions dédiées à la diaspora et la juxtaposition des attributs, la redondance de leurs rôles et l'enchevêtrement des actions posent problème et réduisent considérablement l'impact des actions menées par les pouvoirs publics marocains et ce à plusieurs niveaux.

Le manque de communication sur les dispositifs mis en place, sur l'environnement des affaires

au Maroc et sur les opportunités d'affaires notamment au niveau régional, le coût élevé du foncier ainsi que la faible qualité du capital humain, et la problématique du financement se posent avec acuité, surtout que s'y ajoute le recours des banques aux garanties personnelles.

Cela dit, ces problèmes restent à caractère transversal puisqu'ils touchent tous les investisseurs qu'ils soient nationaux ou marocains résidant à l'étranger. Le problème que rencontre un investisseur marocain résidant à l'étranger découle du fait qu'il se trouve en dehors du territoire, ce qui constitue un obstacle à l'investissement dans son pays d'origine.

Facteurs liés aux profils des Marocains résidant à l'étranger et à leurs choix d'investir au Maroc ou dans les pays d'accueil

Les Marocains résidant à l'étranger investissent de plus en plus dans les pays d'accueil (voir tableau suivant). En effet, alors que 70,1 % des Marocains résidant à l'étranger ont réalisé des investissements au Maroc en 1998, ce taux n'est que de 23,2 % en 2005. En contrepartie, de plus en plus de Marocains résidant à l'étranger ont préféré investir dans les pays d'accueil (23,2 % en 1998 contre 38 % en 2005). En 2005, ce sont surtout les Marocains résidant à l'étranger nés à l'étranger qui ont investi davantage dans le pays de résidence qu'au Maroc (40,9 % contre 24,8 %) tandis que ceux nés au Maroc ont investi plus au

Tableau 14: Répartition des investissements des Marocains résidant à l'étranger entre le Maroc et les pays d'accueil

	Au Maroc			À l'étranger		
	19981	2005	Variation (%)	1998	2005	Variation (%)
MRE ayant réalisé un investissement	70,1	52,7	-24,8	23,2	38,0	63,8
MRE n'ayant pas réalisé d'investissement	29,9	47,3	58,2	76,8	62,0	-19,3
Total	100,0	100,0	-	100,0	100,0	-

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, « L'utilisation des transferts : résultats de l'enquête », Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger ». 2008.

Maroc que dans les pays d'accueil (55,9 % contre 37,7 %)73.

D'une manière générale, outre le lieu de naissance, plusieurs autres facteurs déterminent le choix des Marocains résidant à l'étranger entre l'investissement au Maroc et l'investissement dans le pays d'accueil. Il s'agit notamment de l'ancienneté migratoire, du statut professionnel, de la perspective de réinstallation au Maroc, du niveau d'instruction et de qualification.

L'ancienneté migratoire constitue un des facteurs explicatifs importants. La proportion des Marocains résidant à l'étranger qui sont des investisseurs est plus faible dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie) que dans les anciens (France, Pays-Bas, Belgique). Environ les ¼ des Marocains résidant à l'étranger qui ont émigré depuis plus de 25 ans ont investi au Maroc contre 17,3 % pour les émigrés récents, les moins de 5 ans (45,5 % et 10 % respectivement dans les pays d'accueil). **Le statut professionnel** a également une incidence sur l'investissement. Ainsi, les Marocains résidant à l'étranger ayant un statut d'employeur investissent plus que les salariés, au Maroc et dans le pays d'accueil (66,4 % et 88,4 % contre 48,9 % et 38 %, respectivement). De leur côté, les retraités investissent beaucoup plus au Maroc qu'à l'étranger (88 % et 38 %), dans la perspective de leur réinstallation au Maroc. En effet, les Marocains résidant à l'étranger qui pensent

retourner investissent plus au Maroc que dans le pays d'accueil (66 % contre 57 %) et ceux qui ne pensent pas y retourner y investissent moins qu'en pays d'accueil (22,9 % contre 30,3 %).

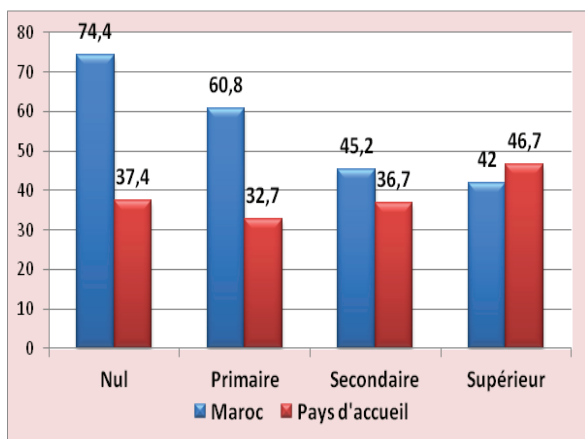
De plus, **le niveau d'instruction et le diplôme** influencent l'investissement. Ces deux facteurs sont inversement proportionnels à la propension d'investir au Maroc74. En effet, les Marocains résidant à l'étranger qui investissent au Maroc sont surtout ceux à faible niveau scolaire : 74,4 % et 60,8 % respectivement pour les sans niveau d'instruction et ceux disposant d'une scolarisation primaire contre 45,2 et 42 % pour les titulaires d'un diplôme de niveau secondaire et supérieur.

Le niveau de qualification professionnelle a le même type d'influence sur l'investissement. Ainsi, la proportion de Marocains résidant à l'étranger qui investit au Maroc baisse de 54 % pour l'ouvrier sans qualification, à 49,1 % pour le cadre et 43,9 % pour l'ingénieur. Pour le technicien, il est passé à 49,4 %, alors que cette proportion est plus importante à l'étranger pour les mêmes catégories, de 31 % à 39,4 % et 59,3 % en passant à 50,1 %, respectivement.

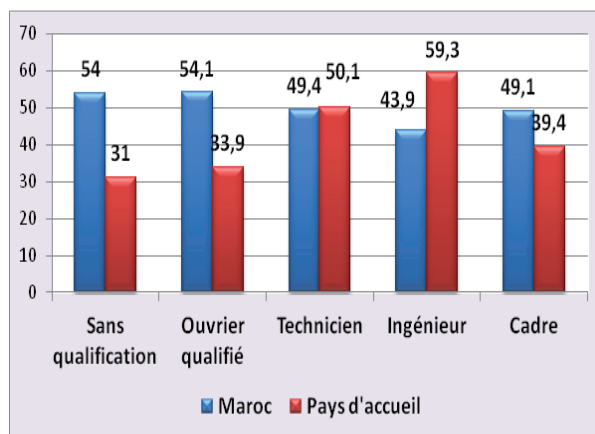
73 Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, « L'utilisation des transferts : résultats de l'enquête », Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger ». Op. cit. P.109.

74 « Les transferts des Marocains résidant à l'étranger : quelles mesures incitatives pour le développement de l'épargne ? ». Inspection générale des finances. Op. cit. P.31.

Graphique 26: Niveau de scolarité et investissement



Graphique 27: Degré de qualification et investissement (pourcentage des Marocains résidant à l'étranger)



Source : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, « L'utilisation des transferts : résultats de l'enquête », Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger » 2008. P.112, 113.

CHAPITRE 5: QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR PRÉSERVER LA DYNAMIQUE DES TRANSFERTS DE FONDS ET RENFORCER LEUR RÔLE DE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

En matière d'accès à l'information et aux données quantitatives et qualitatives :

1. Publier de façon régulière et accessible sur le site web du Ministère des affaires étrangères et de la coopération un rapport sur la population des Marocains résidant à l'étranger. La nomenclature devra s'aligner sur celle du Haut-Commissariat au plan (HCP).
2. Faire ressortir dans tous les rapports d'activité annuels de Bank Al Maghrib, des banques, des CRI, etc. les données sur les Marocains résidant à l'étranger de façon aussi détaillée que possible et les harmoniser avec leurs attributions.
3. Mettre en place un système d'information et de compte rendu au niveau des différents intervenants dans la collecte et le transfert de fonds (Bank Al Maghrib, banques commerciales, sociétés de transfert de fonds et l'Office des changes). Un tel système permettra de recenser en temps réel l'information nécessaire à l'élaboration d'une stratégie pour des réponses appropriées.
4. Créer une plateforme informatisée de données sur la population des Marocains résidant à l'étranger permettant un accès régulier aux institutions qui leur sont dédiées.
5. Élaborer un rapport annuel sur les investissements au Maroc incluant les structures d'appui aux investissements de façon générale et relatant de façon spécifique les investissements réalisés au profit des Marocains résidant à l'étranger. La mise en place en cours par le Ministère de l'intérieur d'un nouveau système d'information « SI invest » permettra certainement de traiter les données relatives aux créateurs d'entreprise ou aux investisseurs en temps réel et de relater par conséquent les données des

investissements des Marocains résidant à l'étranger.

6. Faire publier les données des transferts de fonds par l'association professionnelle des sociétés de transfert. Cette publication dépendra de l'accès à l'information disponible au niveau de la Bank Al Maghrib et d'une mutualisation des informations au niveau des sociétés de transfert de fonds au sein de cette association.
7. Veiller à la mise à jour régulière des informations publiées sur leur site web par les différentes institutions impliquées dans l'appui aux Marocains résidant à l'étranger.

En matière de préservation et de renforcement de la dynamique des transferts de fonds

1. Réfléchir à la mise en place d'une marque nationale de transfert de fonds aux fins d'intégrer le facteur proximité aux services fournis à la clientèle, notamment dans les régions d'accès difficile, et d'optimiser les investissements dans l'extension du réseau. La mise en place d'une solution technologique appropriée à laquelle adhérerait l'ensemble des opérateurs serait un atout.
2. Développer le rôle des sociétés de transfert de fonds pour la prise en charge exclusive des envois d'urgence, dans une optique de réduction des transferts informels et dans le cadre d'un renforcement de la concurrence sur le marché.
3. Renforcer le rôle des organisations de microfinance dans le paysage institutionnel des acteurs du transfert de fonds.
4. Promouvoir la bi-bancarisation comme outil de bancarisation et d'inclusion financière dans les pays d'origine et de mobilisation de l'épargne transférée.

5. Poursuivre une politique de fidélisation de la clientèle des Marocains résidant à l'étranger, capable de concurrencer les offres attrayantes développées par les banques des pays d'accueil.

Cette fidélisation devra s'articuler autour des actions suivantes :

- a) L'intégration et la généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services de la bi-bancarisation : le « **mobile-banking** », « **e-banking** » et plus largement la banque à distance comme outil de facilitation des envois de fonds et de la bancarisation notamment pour les nouvelles générations ;
- b) La promotion des produits financiers et boursiers auprès des migrants, comme instrument de mobilisation de l'épargne et du savoir-faire des nationaux résidant à l'étranger au service du développement. Il faudrait, pour cela, faire des efforts en matière d'investissements de portefeuille et de renforcement du positionnement des organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- c) Le développement d'autres canaux de transfert de fonds plus rapides et plus compétitifs en termes de coûts en faisant appel aux nouvelles technologies comme des transferts d'argent via le Web, les guichets automatiques ou encore via le mobile ;
- d) Rendre les tarifs pratiqués par les banques lisibles aux Marocains résidant à l'étranger et facilement comparables, au moyen de plusieurs canaux de communication (plaquette, site web, etc.) et informer les clients des mises à jour des tarifs ;
- e) Mettre en place de nouveaux produits de la finance islamique ou éthique capables de séduire les nouvelles générations de Marocains résidant à l'étranger attirées par la finance alternative autant que par l'investissement au pays.

En matière d'accompagnement des Marocains résidant à l'étranger et désirant investir au Maroc

Le développement d'une offre d'expertise et d'accompagnement des marocains résidant à l'étranger et désirant investir au Maroc (assistance juridique, formation entrepreneuriale et managériale, appui pré et post start-up des entreprises, etc.) pourrait se baser sur les compétences identifiées à l'étranger dans le cadre des réseaux de compétences développés en lien avec le programme Maghribcom. À cet effet, les offres de l'ANPME orientées vers le renforcement de la compétitivité des TPE/PME pourraient s'adapter pour inclure une offre d'accompagnement spécifique aux Marocains résidant à l'étranger.

Cet accompagnement pourrait démarrer dans le pays de résidence et se concrétiser dans le pays d'origine, par le biais de programmes qui ont fait leurs preuves : Tremplin Maroc, ACEDIM, etc. Dans ce contexte, les associations de Marocains résidant à l'étranger, une fois identifiées, joueront le rôle de relais sous réserve que des programmes de renforcement de leurs capacités opérationnelles soient élaborés dans ce volet.

Renforcer la sensibilisation des nouvelles générations de Marocains résidant à l'étranger au marché financier par l'organisation de salons et manifestations. Un partenariat de la bourse de Casablanca avec les institutions impliquées dans l'appui fourni aux Marocains résidant à l'étranger est nécessaire pour les motiver à investir dans leur pays d'origine, surtout que l'environnement financier est en pleine mutation et que la réforme en cours de la loi sur la Bourse des valeurs de Casablanca⁷⁵ renforce son autonomie non seulement en termes de réglementation dans une perspective de plus de flexibilité, d'innovation et d'adaptation aux besoins de son environnement, mais aussi en termes de création de compartiments tout en veillant au respect de la CDVM, dont le champ sera élargi à l'ensemble du marché des capitaux pour donner naissance à l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

⁷⁵ www.telquel.ma: Réforme. La Bourse fait peau neuve du 7 Mai 2014.

S'inscrire dans la démarche de la régionalisation avancée en cours d'élaboration par le Maroc à travers :

- a) L'identification et la vulgarisation des opportunités d'affaires au niveau régional ;
- b) La simplification des procédures et des formalités administratives par la mise en place des comités régionaux pour l'environnement des affaires, à l'instar du comité national de l'environnement des affaires. Cette option permettra d'édifier des régions compétitives et attractives à l'investissement national et étranger.

Au-delà de la simple information et de la promotion des réseaux sur une plateforme web, il serait utile de préparer une boîte à outils destinée aux entrepreneurs marocains résidant à l'étranger. Cette boîte à outils comprendra une liste de niches sectorielles ou professionnelles d'avenir (santé, éducation, agriculture biologique, industrie verte, etc.). Il faudrait aussi programmer des caravanes (à l'instar des caravanes à l'export) ou des séminaires dans les principaux pays d'accueil pour sensibiliser les Marocains résidant à l'étranger aux opportunités d'investissements existantes au Maroc, en s'appuyant sur les réseaux de la diaspora. Il serait judicieux d'utiliser un slogan original pour encourager et motiver les Marocains résidant à l'étranger à contribuer au développement du Maroc⁷⁶.

Le programme d'offre d'assistance à « un retour heureux » (*Home Sweet Home*), dans la région de Provence en France, pour des entrepreneurs français expatriés, a pu attirer plusieurs porteurs de projets à partir de séminaires de sensibilisation à l'étranger et des « paquets » (*packages*) d'aide à l'investissement.

Par ailleurs, il faudrait développer une base de données détaillée et mise à jour des investissements des Marocains résidant à l'étranger pour suivre de près l'évolution de ces investissements et cerner leurs caractéristiques et comportements. Il serait aussi important,

dans ce cadre, de recenser les investissements des Marocains résidant à l'étranger financés par l'utilisation des comptes en dirhams convertibles.

En matière de renforcement du cadre institutionnel

Conduire une étude de recadrage des prestations des différentes structures dédiées aux Marocains résidant à l'étranger afin de recadrer davantage leurs attributions dans le sens de la complémentarité et de l'optimisation des ressources publiques.

Renforcer le rôle des structures dédiées aux Marocains résidant à l'étranger pour avoir une présence au niveau des régions. L'expérience pilote des maisons de Marocains résidant à l'étranger au niveau de Nador et Béni Mellal lancée par le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE) en tant que structure d'orientation et d'accompagnement dans les procédures impliquant les Marocains résidant à l'étranger devra être répliquée dans les autres régions. Cela dit, le MCMRE devrait animer davantage la région pour permettre aux structures régionales de se mettre au même niveau d'information. Une coordination étroite avec le Ministère de l'intérieur serait souhaitable pour l'organisation des journées d'information et de communication aux niveaux national et régional.

Renforcer le rôle du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) tel qu'il a été énoncé dans la Constitution pour lui permettre d'assurer sa mission de veille stratégique et de cellule de réflexion sur l'élaboration de politiques publiques pour mieux répondre aux attentes des Marocains résidant à l'étranger.

⁷⁶ La Tunisie a choisi « la Tunisie verte ». La Chine, « hui guofuwu » ou « rentrer pour servir son pays ». La Jordanie, « Your home is your castle ». La Turquie, « Your home is the best place to invest in ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger revêtent une importance qui ne cesse de s'affirmer au fil des ans. La portée économique et financière de ces transferts revêt une dimension sociale non négligeable. Ils ont fait preuve de résilience en période de crise ; ils sont faiblement sensibles à la baisse de l'activité dans les pays d'accueil. Les politiques de captage de l'épargne des migrants mises en œuvre par les institutions financières des pays de résidence ne semblent pas atteindre leurs objectifs.

Cette résilience d'ensemble ne donne pas pour autant à penser que ces transferts devraient indéfiniment être exempts d'un retournement de tendance. Les scénarios vraisemblables qui se profilent à cet égard laissent apparaître plusieurs facteurs de nature à influencer leur évolution, notamment :

La démographie de l'émigration marocaine, qui consacre le poids des émigrés nés et intégrés dans les pays d'accueil, pourrait influencer sur la nature du lien que ces émigrés établissent avec le pays d'origine. Il n'est donc pas surprenant de s'attendre à un nouveau comportement des Marocains résidant à l'étranger en matière de transferts, en rupture avec le comportement affiché par les premières générations d'émigrés ;

Le profil des nouveaux émigrés, éduqués, formés et aspirant à un cadre de vie meilleur, amplifie la tendance susmentionnée, vu que ces derniers accordent la préférence à l'intégration dans les sociétés d'accueil plutôt qu'au transfert de leur épargne au pays d'origine dans la perspective d'un retour imminent ;

Les politiques migratoires restrictives que ne cessent de déployer plusieurs pays, notamment d'Europe, y compris pour ce qui est de la portabilité des droits sociaux, dont les retraites et autres types d'allocations sociales ;

La concurrence qui s'exerce sur le marché de travail dans les pays d'accueil de l'émigration marocaine, en lien avec le processus d'élargissement de l'Union européenne à des pays réputés pour

leur main-d'œuvre abondante et bon marché ; les crises économiques qui plongent les pays d'accueil dans des spirales de récession, sans oublier les contraintes sociales et juridiques que rencontrent les émigrés marocains à certaines de leurs récentes destinations, notamment les pays arabes du Golfe ;

Les choix de politiques publiques du Maroc en direction des communautés marocaines établies à l'étranger. Le sentiment d'insatisfaction qui commence à émerger sur la période récente remet en cause l'efficacité de telles politiques, qualifiées souvent d'instrument destiné à capter les ressources des Marocains résidant à l'étranger au lieu de répondre au mieux aux attentes multiformes de ces communautés. Ces contraintes, loin d'être une fatalité, devraient constituer un levier pour infléchir les politiques actuelles et renforcer leur efficacité pour leur permettre de devenir un vecteur de mobilisation des transferts, tout en préservant les liens avec les Marocains résidant à l'étranger. À l'évidence, les recettes du passé ne seraient plus en mesure de produire les mêmes résultats.

L'action des pouvoirs publics ne serait efficace que si elle se conjugue avec celle du secteur privé, notamment les banques et les sociétés de transfert de fonds ainsi que les acteurs impliqués dans l'appui et le soutien aux Marocains résidant à l'étranger et désirant investir dans leur pays d'origine. Une politique intégrée, axée sur des objectifs communs et assortie d'un plan d'action rendrait la politique de captage des transferts plus efficace.

Le défi concernant les transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger ne réside pas seulement dans la préservation de la dynamique des transferts, mais aussi dans la transformation de ces transferts en investissements productifs par les Marocains résidant à l'étranger eux-mêmes. Le Maroc gagnerait certainement du transfert de savoir et de savoir-faire et de ces compétences expatriées. Les créations d'entreprises par les Marocains résidant à l'étranger pourraient aussi améliorer les relations économiques avec les

pays d'accueil. Leurs connaissances des réalités marocaines permettraient aux Marocains résidant à l'étranger de jouer le rôle de relais et de plateforme d'échange à la fois économique et socioculturel.

Pour y parvenir, des actions structurantes devraient être envisagées en termes de mise à niveau du cadre réglementaire et institutionnel régissant les relations avec les MRE ainsi que l'action des acteurs en charge de cette frange de la population marocaine. Toute politique de captage de l'épargne des Marocains résidant à l'étranger ne pourrait être réussie que si les perspectives économiques s'avèrent prometteuses et cristallisent les vertus de confiance et de rentabilité.

Pour cela, une attention particulière doit être accordée à l'environnement général des affaires pour concrétiser le potentiel de l'attractivité de l'économie marocaine en tant que destination privilégiée des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger, y compris dans leur dimension investissement, de loin la plus importante et la plus durable.

À cet effet, l'accompagnement des Marocains résidant à l'étranger désirant investir dans leur pays d'origine devrait être revu en termes de

proximité et de durée, au-delà de la phase de démarrage. Des systèmes de suivi et d'évaluation devraient être envisagés pour apprécier l'efficacité des actions et permettre le retour d'expérience tant des cas de succès à médiatiser que des cas d'échecs à éviter pour en tirer les enseignements utiles.

En somme, l'action des acteurs directement concernés par la question des Marocains résidant à l'étranger est primordiale. À l'approche concurrentielle devrait se substituer une approche concertée et coordonnée pour éviter l'effritement des efforts et leur essoufflement. C'est tout l'écosystème de la migration marocaine qui doit être consolidé, assaini et mû par une vision commune, qui est celle de la pérennisation des liens avec les Marocains résidant à l'étranger et la régénération continue de ces liens en fonction des mutations du contexte du pays d'origine et de celui des pays d'accueil.

Les rapports des Marocains résidant à l'étranger avec l'administration devraient être améliorés substantiellement pour créer les mesures de confiance nécessaires, en termes de transparence, de célérité et de rapports dématérialisés qui s'adaptent aux contraintes des Marocains résidant à l'étranger, en ce qui concerne leur séjour en dehors du pays.

Annexe 1 : Liste des banques agréées par Bank Al Maghrib (2011)

1. Al Barid Bank
2. Arab Bank PLC
3. Attijariwafa bank
4. Bank Al-Amal
5. Banque populaire ou Crédit populaire du Maroc
6. Banque marocaine du commerce extérieur « BMCE Bank »
7. Banque marocaine pour le commerce et l'industrie « B.M.C.I »
8. CDG Capital
9. Crédit agricole du Maroc
10. Casablanca Finance Markets
11. Citibank Maghreb
12. Crédit immobilier et hôtelier « C.I.H »
13. Crédit du Maroc
14. Fonds d'équipement communal « F.E.C »
15. Médiafinance
16. Société générale
17. Union marocaine de banques « U.M.B »
18. Bancosabadell
19. La Caixa

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelmoula, Y. 2013. « Les Marocains du Canada » dans « Marocains de l'extérieur (2013) », Fondation Hassan II pour les MRE.
- Abdou El Farah, Y. 2013. « La communauté marocaine en Afrique subsaharienne » dans Marocains de l'extérieur, Fondation Hassan II pour les MRE.
- Agence française de développement, 2010-2013. « Migrations internes et internationales 2010-2013 », p 18.
- Amin Benjelloun Touimi, Directeur général de Barid Al Maghrib, « Notre vocation à Al Barid Bank, c'est un compte pour tous » www.lematin.ma du 9 mai 2012.
- Attar, H. 2014. « Rapatriement et valorisation de l'épargne des Marocains résidant à l'étranger : Expérience du Groupe Banque populaire » présenté lors du 9^{ème} Forum sur le développement de l'Afrique, du 12 au 16 octobre 2014
- Banque africaine de développement, 2009. « Le rapport sur les transferts de fonds des migrants : un enjeu de développement ».
- Banque africaine de développement, 2011. « Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc »
- Beveridge et Al, 2013. « Les Marocains des États-Unis » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE.
- Bouiyouret Miftah, 2012. « Pourquoi les migrants marocains retournent-ils chez eux ? Qui revient, quand revient-il et dans quelles circonstances », Centre d'analyse théorique et de traitement des données économiques.
- Bouras-Ostmann, Kh. 2013. « Les Marocains d'Allemagne » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE (2013).
- Caruso, I. et Greco, S. 2013. « Les Marocains d'Italie » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II des MRE (2013).
- Charef, M. 2013. « Les Marocains et les maroco-descendants de France » dans « Marocains de l'extérieur (2013) », Fondation Hassan II pour les MRE.
- Cherti, M. 2013. « Les Marocains du Royaume-Uni » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE.
- Conseil de la concurrence : « Étude sur la concurrentiabilité du secteur bancaire », (mars 2013).
- databank.worldbank.org
- El Khideret Al. 2007. « Les déterminants des transferts des résidents marocains à l'étranger : étude empirique de 1970 à 2006 ».
- Étude du Ministère délégué chargé de la communauté marocaine à l'étranger et des affaires de la migration, 2010. « Élaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des MRE au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des coûts de transfert des fonds ».
- Ezzine, A. 2013. « Les Marocains des pays arabes » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE (2013).
- Fondation Hassan II pour les MRE, 2013. « Marocains de l'extérieur ».
- Fondation Hassan II pour les MRE, 2008. « L'utilisation des transferts : résultats de l'enquête », Observatoire de la communauté marocaine résidant à l'étranger.
- Bachir Hamdouch, dans Fondation Hassan II pour les MRE, 2007. « Rencontre sur les

remises d'épargne des migrants : expériences et perspectives ».

<http://www.wafacash.com/notre-histoire>

Khachani, M. 2007. L'impact de la migration sur la société marocaine, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, éditions Diwan, Rabat.

Khaldi, M. 2013. « Les Marocains d'Espagne » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE.

Ministère des affaires économiques et générales, 2007. « Investissements directs étrangers dans le monde et au Maroc ».

Observatoire du tourisme Maroc, 2013. « Étude sur le suivi de la demande touristique ».

Rapports annuels d'Attijawariwafa de 2002 à 2013

Rapports annuels de la Banque centrale populaire de 2002 à 2013

Refass, M. 2013, « Les Marocains des Pays-Bas » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE.

Rilke, M. 2013. « Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique » dans « Marocains de l'extérieur », Fondation Hassan II pour les MRE.

UNICEF, Bensaïdet Ibourk, 2008. « Impact social des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger : une revue de littérature »,

www.apsf.pro.

www.cdvm.org.ma/Rapports sur les investissements étrangers (2002-2013).

www.challenge.ma « Banque populaire et Western Union main dans la main » 22 novembre 2013.

www.challenge.ma, « Bank Al Maghrib dresse son diagnostic » (8 décembre 2014).

www.Doingbusiness.com (2013, 2014 et 2015).

www.eurogiro.com

www.lesechos.ma « BCP et BCPE, 9000 agences au service des Marocains de France » du 17 juillet 2013.

www.marocpress.com « Attijariwafabank, la carte Wajda sur le podium de l'excellence », du 15 mai 2013.

www.oc.gov.ma

www.telquel.ma: Réforme. La Bourse fait peau neuve du 7 mai 2014.

